

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 14 décembre 2023, à 19h00
Salle de spectacles

4^{ème} séance – 2023-2024

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous allons commencer sans M. le Syndic qui va nous rejoindre.

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic même s'il n'est pas là et à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. À notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 15 décembre 2023 à 14h00 et 20h00
- Samedi 16 décembre 2023 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 17 décembre 2023 à 14h00 et 20h00

Sont excusé-e-s : Mmes Mariline Braz Lopes, Nicole Divorne, Roxane Gubler, Bastienne Joerchel, Marta Pinto, Laurence Plattner, Colette Racloz, Marie Schneider, Liridona Smakiqi, Mélinda Zufferey-Merminod, MM. Marc Chambaz, Sanches Cooper, Jean-Marc Dupuis, Simon Favre, Florian Gruber, Stéphane Montabert, Dieudonné Ngoy Muvumbu, Ozcan Suat, Alexandre Pascoal, Basile Zufferey

Sont absent-e-s: Mme Aline Segin, MM. Maythm Ghazi, Michele Scala, Vito Vita

1. Adoption de l'ordre du jour

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ? Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Mme Verena Berseth
- Une interpellation de Mme Angela Thode
- Une interpellation de M. Pierre Borloz
- Une interpellation de Mme Stéphanie Negri Capt
- Une question de Mme Joëlle Zahnd

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 16 et 17 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour et je salue M. le Syndic qui nous rejoint, bienvenue M. le Syndic.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je vous propose afin d'alléger quelque peu nos interventions de ce soir et, peut-être nous éviter une séance prochaine, d'utiliser l'article 78 alinéa 3 qui nous dit que le rapporteur est dispensé de

la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux Membres du Conseil communal au moins 7 jours à l'avance. Ce point ne concerne bien évidemment que les rapports de préavis discutés ce soir. L'alinéa 6 qui dit « ces instructions ne concernent toutefois pas les rapports des comptes, du budget et le gestion » bien évidemment. Pour ceci, je souhaite vivement que vous, Conseil communal, acceptiez cette manière de faire pour ce Conseil-ci et je propose au Président de passer au vote du Conseil communal cette proposition.

- **M. le Président**

Merci Madame Joliat, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? ce n'est pas le cas ; je mets au vote la proposition de Mme Joliat.

Ceux qui approuvent la proposition de Mme Joliat le font par un levé de main.

C'est à l'unanimité – 1 abstention que la proposition est acceptée

La parole n'étant plus demandée, je sou mets cet ordre du jour au vote.

Il est adopté à main levée à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2023
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
 - Réponse écrite du Bureau à M. le Conseiller communal Eugène Roscigno : « modification urgente de notre règlement du Conseil communal actuel, pour que nous soyons en adéquation avec la loi et notre pratique au quotidien »
 - Réponse écrite du Bureau à M. le Conseiller communal Pierre Borloz : « demande de la CRI (Commission Régionale et Intercommunale), concernant une modification urgente de notre règlement du Conseil communal actuel »
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 4 décembre 2023 sur ses activités du 31 octobre au 4 décembre 2023
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Marta Pinto intitulée : « Place Nord de la Gare de Renens – Statu quo ou engagement ? »
 - Liste des interventions (questions, interpellations, motions, pétitions et postulats) transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité.
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Budgets 2024**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens

M. Philippe Hertig, Président de la Commission des finances

11. **Rapport de commission Préavis N° 48-2023** - Demande de crédit pour - les études préalables et l'organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement et la rénovation de la Salle de spectacles de Renens et l'aménagement de ses espaces extérieurs ; - l'étude jusqu'aux soumissions rentrées de l'agrandissement (nouvelle construction) ; - l'étude jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire de la rénovation du bâtiment existant et ses aménagements extérieurs
M. François Delaquis, PSR, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission Préavis N° 49-2023** - Adhésion à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise
M. Pascal Golay, PLR-PVL, Président rapporteur
13. **Rapport de commission Préavis N° 52-2023** - Plan Climat de la Ville de Renens – 1^{ère} génération. Demande d'un crédit-cadre de CHF 2'101'500.- TTC pour le plan d'actions 2024-27
M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission Préavis N° 53-2023** - Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 744'300.- TTC
M. Roland Delapierre, UDC, Président-rapporteur
15. **Dépôt de préavis – discussion préalable**
 - **Préavis N° 54-2023** - Réponse au postulat intitulé « Pour un Conseil des jeunes fort à Renens »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 22 janvier 2024 à 19h00
Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21
Présidence : PSR
 - **Préavis N° 55-2023** - P44 « Les Pallettes » : création d'une zone réservée
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 16 janvier 2024 à 18h00
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : PLR-PVL
 - **Préavis intercommunal N° 56-2023** - Adoption du projet d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley et sollicitation d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'833'600.- TTC (hors subventions) destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 9 janvier 2024 à 19h00
Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35
Présidence : Fourmi rouge
16. Motions, postulats, interpellations
 - Développement de la motion François Delaquis intitulée : « Pour un passage d'un concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement de 2009 à un Règlement actualisé en fonction des besoins des organisateurs, de la population et de l'environnement »
17. Questions, propositions individuelles et divers
18. Vœux

Une séance de réserve est prévue le mardi 19 décembre 2023 à 19h30

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2023

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, je mets le procès-verbal du 9 novembre 2023 au vote.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

3. Démissions

- **M. le Président**

En date du 27 novembre, le bureau a reçu la démission de M. Steeve Kocher du groupe Les Vert.es. Je vous fais lecture de son e-mail :

Madame la secrétaire,

Par ce courriel, je vous adresse ma démission du Conseil communal. En effet, mes horaires de travail ne me permettent plus d'honorer ma fonction de Conseiller communal.

Dans l'attente de votre retour, je vous adresse, Madame, mes salutations distinguées.

*Steeve Kocher
Parti Les Verts*

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Communication de la Présidence

- **M. le Président**

C'est avec une grande tristesse que le Conseil communal de la Ville de Renens et son Bureau ont appris la disparition de Madame Myriam Maystre, belle-mère de la Municipale Tinetta Maystre.

Au nom de tous, nous tenons à vous exprimer, ainsi qu'à toute votre famille, notre entière sympathie dans ce deuil.

Je demande à l'assemblée de se lever et de garder quelques secondes de recueillement.

Résultat à Renens des élections au Conseil des États du 12 novembre 2023 Second tour du scrutin

- Électeurs inscrits : 8'685, Bulletins rentrés : 2'401, Bulletins nuls 9, Bulletins Valable 2'932, Bulletins blancs 14, Taux de participation de 27,65%.

Suffrages obtenus par candidat : Broulis Pascal 1024 voix, Mahaim Raphael 1'351 voix, voix éparses 3.

Manifestations : à l'occasion du concours Innovation by Design Challenge du 15 novembre 2023, organisé par l'Ecal, j'ai eu l'honneur de remettre le prix du Conseil communal de la Ville de Renens. Je tiens à féliciter tous les participants pour leur travail remarquable et leur engagement. Vous avez su démontrer que le design peut être un vecteur de changement positif, en proposant des solutions innovantes et durables aux problèmes que nous rencontrons au quotidien.

Coupe du sapin : Le 30 novembre 2023, j'ai eu le plaisir de participer à une tradition perpétuée depuis 50 ans : la coupe du sapin de Noël par le Président du conseil. Le sapin est un symbole de fête et de partage, qui nous rassemble tous dans une ambiance magique.

Cette tradition a été initiée par Monsieur Ernest Méda ancien Chef de service voirie, que je tiens à saluer et à remercier chaleureusement pour sa générosité et sa vision ainsi que pour sa présence à cet événement. Grâce à lui, nous pouvons chaque année couper le sapin et offrir à nos habitants un moment de joie et de rêve. Je voudrais également exprimer ma gratitude envers les autorités de Bottens. Je remercie également Madame la Municipale Patricia Zurcher du dicastère Gestion urbaine - Développement durable pour sa présence et l'organisation remarquable de l'événement, en collaboration avec son Chef de service, Monsieur Alain Peneveyre, et toute son équipe qui ont contribué à la réussite de cette belle journée. Merci aussi à Monsieur le Syndic Jean-François Clément et à Monsieur le Municipal Oumar Niang, qui m'ont fait l'honneur de leur présence. Enfin, je souhaite remercier Monsieur Michel Perreten, ancien Municipal et ancien Président du conseil, pour sa présence et qui a toujours soutenu et préservé cette tradition. Il m'a raconté avec émotion son souvenir de la coupe du sapin dans la forêt de Bottens, lors de son année de présidence. C'est un témoignage précieux, qui montre l'importance de cette tradition pour notre commune.

En étant toujours sur les manifestations, je souhaite également remercier toutes les associations et entreprises locales qui m'ont honoré en m'invitant. Votre soutien et votre reconnaissance sont des sources d'inspiration qui renforcent mon engagement.

Commissions : Je vous informe que le bureau a reçu plusieurs réclamations de la part de commissaires de préavis, qui ont jugé inacceptable que le rapport leur soit remis un jour avant la date limite et que ce jour tombe un week-end, alors qu'il aurait pu être transmis bien plus tôt pour consultation.

Le bureau sollicite donc la collaboration de tous ceux qui acceptent d'assumer le rôle de rapporteur, en les priant de remettre le rapport aux commissaires au moins quelques jours avant la date limite. Cette démarche vise à offrir à tous les commissaires l'opportunité de consulter le rapport avant qu'il ne soit soumis au bureau. Merci pour votre collaboration.

Jetons de présence : Les fiches des jetons de présence du 2^{ème} semestre 2023 sont à la disposition des Chefs de groupe. Les activités liées à cette séance du Conseil communal seront honorées en juin 2024. Les jetons pour les extra-parlementaires seront payés à part. Mme la Municipale Nathalie Jaccard nous informe que les jetons pour les séances extra-parlementaires seront payés à part.

Je saisis cette opportunité pour vous informer que les Conseillers qui quittent la séance avant la fin ne recevront pas de jetons de présence. Le bureau a constaté que plusieurs élus ont quitté prématurément la dernière séance, ce qui est contraire aux règles établies. Il est impératif de respecter les procédures en informant préalablement le président ou la secrétaire, et toute absence doit être justifiée par des impératifs urgents. En tant qu'élus, il est primordial d'adopter un comportement exemplaire et de servir de modèle. Gardez à l'esprit que vos actions sont observées, notamment par les habitants de Renens. L'image des Conseillers quittant la séance prématurément peut susciter des interrogations. Soyez responsable dans vos engagements. Merci

J'ouvre la discussion

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

J'interviens concernant les communications écrites, entre autres sur votre réponse à ma demande. Je refuse votre réponse pour les raisons suivantes : vous marquez dans votre conclusion : « le Bureau s'est informé sur la suite qui pourrait être donnée à la Commission » ; j'aurais aimé savoir quelle est la question que vous avez posée à la DGAIC et quelle est sa réponse écrite. En plus, vous dites : « si toutefois le Conseil devait accepter les modifications, il faut savoir que c'est le Département, par l'intermédiaire de notre Direction, qui risque de ne pas approuver les dispositions ». Puisque notre demande est liée aux lois qui sont supérieures, à l'article 45 de la loi sur les impôts qui demande ceci. Je demande au Bureau du Conseil de redéposer notre demande auprès du Département et, il est vrai que le Bureau aurait peut-être pu le demander, de modifier simultanément l'article 30 de notre règlement « toute commission est composée de 5 membres au moins, **sauf la commission de recours en matière d'impôts de trois membres et de deux suppléants** ». Le plan B, si vous ne voulez pas le faire, je regarde Pascal Golay, puisqu'il présidait une commission où nous avons revu tout le règlement du Conseil, cela remonte à 3-4 ans, on sait que ce règlement est revenu, je regarde aussi Silvio Torriani qui en faisait partie, nous étions plusieurs Présidents. Ce règlement est prêt, on pourrait peut-être aussi le déposer, ce qui nous permettrait de dépoussiérer aussi l'article pour lequel M. Borloz va intervenir après coup, etc... Dans le cas présent, nous, Membres de la commission de recours en matière d'impôts nous avons besoin de l'adapter pour notre manière de travailler, parce que nous sommes hors la loi et nous aimerions être dans la loi, tout simplement.

- **M. le Président**

Merci M. Roscigno, la parole est demandée par M. Borloz.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Je ne pensais pas que mon intervention lors du dernier Conseil provoquerait de tels chamboulements et surtout un Bureau aussi procédurier.

Remarques :

- Selon la convention de législature, la CRI est composée de 13 membres avec voix lors de votes, mais elle peut compter jusqu'à 29 membres. Donc le premier alinéa modifié est correct. Si cela gêne le bureau je suis d'accord de supprimer « élus par le conseil ».
- La remarque N° 2 n'a que peu de sens à mon avis car effectivement les Membres de la CRI vont rapporter uniquement sur des préavis intercommunaux afin d'en informer notre Conseil sur leurs activités des organisations dont ils sont délégués.
- La remarque N° 3 n'est pas pertinente car, selon Madame la Préfète, les commissions ne peuvent pas communiquer entre elles au sujet des préavis, donc on serait obligés de siéger séparément. Et c'est pour cette raison que les Chefs de groupe ont décidé de cette manière de fonctionner.
- Je demande donc au Bureau de me remettre aussi par écrit la question posée à la DGAIC mais également être en possession de leur réponse.
- Comme l'a dit M. Roscigno, dès le début de cette législature on nous parle d'un nouveau règlement du Conseil. Celui-ci devrait être de retour du canton donc soumis à notre Conseil. Pourquoi cela ne se fait pas ?

Dans l'attente des réponses à ces questions légitimes je me réserve le droit de refuser cette réponse.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, la discussion est toujours ouverte.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Petit point : sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu le Président mentionner le nombre de Conseillers présents et savoir si le quorum était atteint pour pouvoir débattre librement.

- **M. le Président**

Effectivement, je n'avais pas encore reçu le nombre de Conseillers présents, Mme la secrétaire vient de me le transmettre. Je vous annonce que 47 Conseillères et Conseillers ayant signé la feuille de présence, le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée et avant de clore ce point, je veux profiter de souhaiter un bon anniversaire à M. Golay et longue vie à *lui (l'assemblée applaudit)* nous passons au point suivant de l'ordre du jour suivant.

5. Communication de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 31 octobre au 4 décembre 2023.

Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Nous sommes heureux de siéger avec vous ce soir et de traiter les thèmes qui vont venir, mais je n'ai pas de communication additionnelle à ce que nous avons présenté par écrit.

- **M. le Président**

Merci Monsieur le Syndic, j'ouvre la discussion sur ce point.

- **M. Richard Neal, PSR**

Juste une petite rectification à apporter sur les feuilles de liste interventions en suspens : il y a à la dernière page une notice comme quoi j'aurais posé une question à la Municipalité le 2 mars 2023 concernant les limitations à 30km/h du Censuy. Ceci n'était pas ma question, mais une relance par rapport à une pétition que nous avons reçue et qui n'avait pas été répondue à l'époque, j'avais été recontacté par les pétitionnaires et j'avais demandé à l'époque si une réponse avait été donnée ou pas et on m'avait répondu que c'était en cours. Je ne sais pas où ça en est par rapport à la pétition. Manifestement, dans le document, la pétition n'est pas signalée, mais ce n'est pas une question venant de moi, mais une relance par rapport à cette pétition.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

A mon avis, on a répondu, on va quand même vérifier. Si on a répondu, on aura considéré ce point comme « traité », si par hasard cela était resté dans les brouillons, ce serait moche, mais on le fera de suite.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

J'interviens au nom de Mme Marta Pinto qui est excusée ce soir pour des raisons de santé. Donc, concernant son interpellation « Place du Nord de la Gare de Renens, statu quo ou engagement ? ». Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité de sa réponse relativement rapide et complète. Comme la Municipalité, nous sommes bien conscients de l'opportunité que représente l'arrivée du tram au centre de Renens, et conscients aussi des nuisances inévitables d'un tel chantier. Nous comprenons qu'il ne sera hélas pas possible une fois les grands travaux achevés, de rétablir une

desserte TL intermédiaire à la Gare, en attendant le tram, en 2026. Essayé, pas pu, nous en prenons volontiers acte

Mais, c'est pour nous une raison de plus de soigner cet interface Gare — transports publics !

Or, si nous pouvons saluer les efforts d'information par des moyens tels que le journal communal Info Renens ou l'application Tramway lausannois, nous devons néanmoins dire et redire que rien ne remplace une information physique visible immédiatement sur les lieux mêmes. L'absence, sur cette place Nord de la Gare, et pour 2 années entières encore de toute signalétique forte qui indique aux piétons où trouver l'arrêt du bus 17 et par où se rendre de façon la plus courte dans la partie Est de la ville nous paraît très dommageable pour l'image de la ville, ainsi que pour ses commerçants et ses diverses activités.

Nous souhaitons donc que la Municipalité soit beaucoup plus pro-active dans ce dossier, auprès des responsables du chantier du tram, ou si vraiment rien ne bougeait, par elle-même. C'est là que l'information sur le tram doit se faire, du genre : « Ici Dans 2 ans (et le délai peut diminuer progressivement), vous trouverez le tram. Dans l'intervalle, nous vous amenons au bus 17 ! » avec une signalétique ad hoc. Il faut peut-être avoir vu ou entendu les personnes débarquant à Renens perdues sur cette place Nord, cherchant et demandant leur chemin pour réaliser la nécessité d'une action plus forte qu'actuellement.

Nous sommes par contre heureux que la Municipalité ait pris conscience que de supprimer l'éclairage autour de l'Hôtel de Ville, qui plus est déjà touché par le chantier à ses côtés, n'était pas « pleinement adéquat », pour reprendre vos termes. Oui à la réduction de la consommation d'électricité, mais de manière proportionnée et en pensant aux usagers piétons ! Rappelons que cette zone n'est pas fréquentée que de jour par les services de la Ville ou les citoyens, mais bien aussi le soir, lors de commissions de notre Conseil par exemple, mais surtout par les utilisateurs de la salle de gymnastique et ceux de la salle de spectacles, ainsi que par les piétons cherchant le chemin le plus court pour se rendre en direction de Lausanne ou de Renens village. Nous espérons que ce rétablissement pourra se faire très rapidement et faisons confiance à la Municipalité pour le faire avant cet hiver.

Pour la signalétique sur la place Nord de la Gare, nous aimerions renforcer l'action de cette interpellation par une résolution, possibilité que nous donne le règlement du Conseil, art 58.

Nous proposons donc la résolution suivante à l'approbation du Conseil, aussi pour renforcer la position de la Municipalité par rapport aux responsables du chantier du tram :

« Le Conseil communal souhaite vivement qu'une signalétique visible et forte soit installée sur la place Nord de la Gare, pour indiquer l'interface avec les TL, essentiellement le bus 17, durant toute la période précédant l'inauguration du tram »

Je demande de bien vouloir faire voter cette résolution.

- **M. le Président**

Merci M. Allauca, juste un instant, je vais regarder cet article. Vous voulez prendre la parole, Mme Maystre ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Volontiers, et peut-être que cela résoudra la question. D'abord, merci pour le retour et les incitations qui l'accompagne. J'aimerais juste dire qu'il y a un panneau depuis samedi, un panneau assez important qui indique non seulement où se prend le 17, mais aussi où se prennent le 36, le 38 et le 32. Il y en aura un autre encore plus important, dès janvier, parce qu'il faut le fabriquer. Mais il y a déjà un panneau officiel aux couleurs des TL et c'était bien l'idée que l'utilisateur des transports publics ne doive pas suivre une bâche que la Ville crée mais bien qu'il y ait une signalétique ad hoc, propre aux transports publics. Donc, il y a quelque chose, j'ai la photo sous les yeux, mais depuis samedi seulement. Il est sur la Place de la gare Nord et cela permet aux gens, parce que Mme Pinto n'était pas la seule, d'autres personnes aussi cherchaient non seulement le 17, mais le 36 aussi par exemple ou le 54 où c'est écrit Place de la Gare Nord

et en fait, il faut passer le Rayon Vert et aller en direction de Crissier, c'était assez difficile à trouver. On en a pris conscience et les choses sont rétablies.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Merci beaucoup, Madame la Municipale. Hélas, je suis seulement l'intermédiaire de la postulante, de la personne qui a fait l'interpellation, elle m'a demandé de faire voter cette résolution et je pense qu'elle a tout-à-fait le droit de le demander et de le faire.

- **M. le Président**

La Municipalité souhaite répondre sur la résolution proposée par M. Allauca ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Madame Maystre vous dit que, tardivement peut-être, on a mis en place un système, on pense avoir répondu. Faire une résolution qui nous demande de faire ce que l'on a peut-être déjà fait... Est-ce qu'on peut convenir que peut-être on observe le résultat des panneaux que l'on a mis, certes, tardivement, et après, en janvier, si vous estimez que c'est toujours insuffisant on accepterait de les doubler au besoin ou d'en mettre d'autres. Mais là on a entre la demande et la réponse une temporalité qui n'est optimale, mais c'est vous qui décidez, bien sûr.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je me réfère à notre règlement du Conseil communal article 58, une résolution peut être déposée à la suite d'une interpellation, mais à ce point-ci on n'est pas au point des interpellations. Je suis désolée, on a un ordre du jour, à cet ordre du jour il y a un point des interpellations, on dépose notre interpellation, la Municipalité nous répond et si la réponse ne nous convient pas, on peut déposer une résolution qui est votée par le Conseil communal. Mais notre règlement nous indique un ordre à suivre, je prie le Président de suivre cet ordre, s'il vous plait.

- **M. le Président**

Merci Mme Golaz-Grilli, je passe la parole à M. Allauca

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Effectivement, j'ai lu cet article de loi, mais c'est suite à la réponse à une interpellation que je fais la demande de voter une résolution. Mais si vous voulez, je peux revenir lors du point interpellation, parce que c'est suite à la réponse d'une interpellation que suit la résolution. Je ne sais pas si j'ai tort, mais si j'ai tort je reviendrai au point des interpellations, aucun problème.

- **M. le Président**

Merci M. Allauca, Mme Negri Capt, vous avez la parole.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permets de rebondir sur l'intervention de mon collègue, je ne sais pas si j'ai bien compris, mais j'ai l'impression que Mme Maystre vous avez répondu en ce qui concerne la signalisation, mais était également évoqué la luminosité, notamment autour de l'Hôtel de Ville et de la place où effectivement, il y a peu de lumière. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus à ce propos ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Volontiers, je peux aujourd'hui vous en dire un peu plus ; vous l'avez lu, la Municipalité avait décidé de ne pas réallumer, pour des questions d'économies d'énergie, suite à l'action qui avait été prise en fin d'hiver l'année passée. Et, suite aux différents retours que nous avons eus, la Municipalité a décidé de revoir sa position et elle a sollicité l'aide de SIE, c'est SIE qui gère notre éclairage, pour réallumer progressivement, on ne peut pas tout faire à la fois, mais ils le font depuis le début de la semaine à chaque opportunité, ils réallument le temps de l'hiver pour faciliter les déplacements. Aujourd'hui je peux donner une réponse plus claire, il y a encore une semaine,

quand on rédigeait la réponse, on n'y voyait pas encore tout-à-fait clair, si j'ose dire, en lien avec l'éclairage public. Mais nous avons décidé de réenclencher l'éclairage et, de toute façon, en lien avec le préavis que nous avons déposé il y a maintenant 2 ans, il y a un travail en cours pour avoir plus de sobriété dans l'éclairage public et, rue après rue, on est en train de travailler et de rénover. En espérant avoir répondu.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci Mme Maystre. Je rebondis, parce que je voulais aussi intervenir sur les communications de la Municipalité. On aperçoit un joli programme pour les animations de Noël auxquelles, personnellement, je me réjouis de participer. Je m'interroge sur les moyens de communication : on a ce petit flyer et je me suis aperçue en dialoguant avec des gens de l'entier des quartiers de Renens, pas uniquement du mien, que certains d'entre eux avaient reçu ce flyer dans leur boîte aux lettres, d'autres, dont je fais partie, ne l'ont pas reçu. Je me suis demandée à quoi était due cette différence, c'est apparemment assez moitié-moitié, si je peux m'exprimer ainsi. Dans un souci de cohérence et pour rebondir sur ce qu'a dit M. Allauca, il y a la possibilité d'avoir des communications écrites, tout le monde ne lit pas le journal de Renens, est-ce que vous pouvez m'expliquer la raison et si vous ne la connaissez pas, est-ce qu'on peut investiguer ? J'avais également soulevé une thématique similaire quand il y a eu une communication qui avait été faite lors de la 1020RUN, des démarches, des investigations avaient été faites, je voulais savoir s'il en est de même pour cette information.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je pense que la raison est exactement la même que pour la 1020RUN parce que nous mandations la poste pour distribuer les tous-ménages. Je ne veux pas vous dire de bêtises, je vais me renseigner pour en être absolument certaine. Est-ce que vous avez un « Pas de publicité » sur votre boîte aux lettres ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Oui, en tous cas en ce qui me concerne, mais je n'ai pas posé la question aux personnes qui ne l'avaient pas reçu...

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

C'est peut-être une piste, mais je vais me renseigner et je reviendrai vers vous pour vous donner plus de précisions pour le prochain Conseil, mais je pense que c'est la même chose que pour la 1020RUN.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

En l'occurrence, pour la 1020RUN, d'après ce que m'avait communiqué M. Niang, les gens qui n'avaient pas eu le flyer n'étaient pas liés au fait d'avoir une mention « Pas de publicité » et, au demeurant, j'imagine que tout citoyen de Renens qui peut obtenir ce type d'information ne devrait pas être péjoré s'il décide de ne pas avoir de publicité.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je me renseigne et je verrai quelles sont les conditions de la Poste et on va voir avec le service, mais on reviendra vers vous au mois de février avec ça.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permets également de faire une remarque constructive : si effectivement c'est lié à des manquements qui viennent de la Poste, j'aimerais bien qu'il y ait une réserve de paiement de la part des prestations qui ne sont pas complètement faites, je trouve que c'est négligeable qu'une partie de la population de Renens ne reçoive pas, mais que la Commune paie une prestation qui est censée être entière et qui n'est pas délivrée.

- **M. le Président**

Merci Madame Negri Capt, je voulais dire à M. Allauca que la résolution sera votée au point 16, motions, postulats, interpellations. Je passe la parole à M. Korkmaz et ensuite à M. Guedes.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Il y a environ 30 Communes dans le Canton de Vaud qui sollicitent pour le plan climat, également pour les transports publics, j'aimerais savoir pourquoi notre Commune ne fait pas partie de ces 30 communes ou est-ce qu'on pense en faire partie ?

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

Je suis désolée, M. Korkmaz, on n'a pas compris votre question, je ne sais pas ce que c'est ces 30 Communes.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Dans le Canton de Vaud, il y a 30 communes qui sollicitent pour le plan communal local, pour le plan climat local et dans ces 30 communes, notre Commune n'existe pas, est-ce qu'on pense faire partie de ces listes ou pas ?

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

Mais, qui établit ces listes ?

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Regardez, allez sur les réseaux sociaux, vous verrez que, par exemple, si on veut acheter un abonnement pour les transports publics on nous dit que la Commune de Renens ne fait pas partie de ces 30 communes qui sollicitent pour le plan climat. Pour acheter un abonnement, il y des communes, Lausanne par exemple qui ont des subventions pour les abonnements de bus.

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

Vous parlez des subventions pour les transports publics, d'accord. C'est quelque chose qu'on envisage, nous aussi, dans ce cadre-là. C'est cette liste des 30 communes que je n'avais pas compris, désolée.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Il y a 30 communes dans le Canton de Vaud, qui sont sollicitées, qui sollicitent déjà pour ce plan climat.

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

La mesure de subvention pour l'abonnement des transports publics pour certaines catégories de la population, on est en train d'y travailler, on va venir avec une proposition l'année prochaine, sans doute. Si vous avez lu les documents du plan climat, vous aurez vu que cela y figure, on n'y est pas encore, mais ça vient.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je rassure, mon point concerne bien la communication de la Municipalité. Je me réfère à la liste des interpellations, postulats en suspens et quelle n'est pas ma surprise de voir que l'interpellation que j'ai faite lors de la séance du jeudi 7 octobre 2021, autant que le postulat fait lors de la séance du jeudi 19 mai 2022 n'y figurent pas. A ce jour, je n'ai toujours pas reçu de réponses écrites ni orales et si vous l'avez fait, pourriez me la fournir à nouveau.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vos interventions étaient relatives au SDIS ?

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Oui, tout-à-fait

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous vous avons répondu, mais on peut vous les renvoyer.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

J'attends toujours, cela fait la deuxième fois que vous me dites ça.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

D'accord, je vais vérifier cela, à ma connaissance, je vous avais répondu. On a du reste, dans la Ville, mis des règles en place pour répondre à votre question sur « comment les employés pouvaient participer au service en journée ». Il faut simplement que je vous la renvoie.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur ce point, la parole n'étant plus demandée la discussion est close et nous passons au point 6 de l'ordre du jour suivant.

6. Communications de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Hertig, président de la COFIN à bien vouloir se rendre au micro pour nous faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

La commission des finances s'est réunie le 11 décembre pour l'examen des incidences financières des préavis 2023 N° 54 et 56

Préavis N° 54-2023 – Réponse au postulat intitulé : « Pour un Conseil des jeunes fort à Renens »

La mise en place d'un Conseil des jeunes répond au programme de législature et aux prescriptions fédérales et cantonales.

Ce préavis demande l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 5'000.- TTC et de CHF 15'000.- TTC aux budgets suivants

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Préavis N° 56-2023 – Préavis intercommunal Renens Prilly soumettant l'adoption du projet d'aménagement routier du premier tronçon de l'Avenue de Malley.

Ce préavis demande un crédit d'investissement de CHF 2'833'600.- TTC, avant déduction des participations des tiers, des rémunérations de maîtrise d'œuvre et des subventions, ainsi que de la moitié du solde à la charge de Prilly, laissant à la charge de Renens l'autre moitié, estimée à 529'900.- TTC.

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

La Municipalité a présenté à la commission une directive nouvelle concernant les durées d'amortissement du patrimoine, directive en vigueur dès premier janvier prochain.

A noter que

- cette directive ne touche pas les préavis adoptés avant la date de son entrée en vigueur
- les durées concernant les ouvrages de génie civil passent de 30 à 40 ans, et que celles concernant les réseaux d'évacuation et d'épuration des eaux de 30 à 60 ans.
- les durées prescrites ne peuvent être raccourcies et qu'elles ne seront plus mentionnées par les préavis,

M. le Président remercie M. Hertig et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, il remercie M. Hertig et sa commission pour le travail accompli, clôt la discussion et passe au point 7.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

• M. le Président

J'invite M. Wilczynski à venir lire son rapport.

- M. Ignacy Wilczynski, UDC

La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire s'est réunie le mercredi 22 novembre 2023 à 18h30 à la salle de Commission de la Salle de spectacles. Nous avons été accueillis par Mme Tinetta Maystre, Municipale et M. Martin Hoffstetter, responsable du service d'urbanisme. Le premier sujet présenté aux commissaires était les oppositions du PACOM suite à l'enquête publique ; le PACOM a été confronté à 48 oppositions et une remarque. Les oppositions 5, 6 et 10 sont identiques, mais émanent d'opposants différents. Pour rappel, LUP, qui signifie Logements d'Utilité Publique, les promoteurs estiment qu'il y en a trop et le rendement et le prix de vente sont un peu plus bas. Il n'y aura pas de création de nouvelles zones à bâtir, la protection des zones de verdure est incluse dans le PACOM, la distance est limitée à 4 mètres en zone d'habitation de faible densité, avant c'était 6 mètres aux limites de zone villa. Le nombre d'appartement est limité à deux par bâtiment en zone d'habitation de faible densité, avant ce n'était pas le cas. Idéalement, tous les opposants seront rencontrés d'ici Noël, la Municipalité vise un préavis au Conseil communal avant l'été 2024. Des recours ultérieurs sont possibles au plus tard une entrée en vigueur du PACOM est envisageable dans 2 ans. Parmi les grands groupes d'opposition figurent les Biondes, concernant l'affectation en moyenne densité et faible densité, Ch. du Mottet, concernant l'affectation en moyenne densité et l'alignement, Ch. de Borjod concernant l'aire de végétation, l'accès en voiture et le stationnement souterrain, la Rue du Léman concernant les mesures de protection des bâtiments recensés, le Quartier du Chêne et la Rue du Léman concernant le maintien en zone d'activité au lieu de zone d'habitation. Le service d'urbanisme propose d'organiser des séances de rencontres individuelles ou collectives avec les opposants et propose à la Municipalité de le mandater pour organiser et tenir les séances de conciliation. Selon la sensibilité politique de l'opposition, la présence d'un ou plusieurs membres de la Municipalité sera nécessaire. Dans ce cas, le service de l'urbanisme sera accompagné de Me Carrel, ex responsable du service juridique de la DGTL et des mandataires du PACOM. Après l'enquête publique, le PACOM peut être modifié par la Municipalité. En cas d'éventuelles modifications du PACOM, l'article 41 de la loi sur l'aménagement du territoire communal s'applique.

Le deuxième sujet discuté lors de la séance était la Pépinière Meylan qui se déplace en direction d'Yverdon et veut vendre le terrain actuel. La pépinière se trouve actuellement sur une zone villa selon le plan de 1945, la Municipalité veut en faire une zone réservée. Le PACOM ne concerne pas le territoire et la zone Meylan, la raison pour laquelle Meylan n'est pas concerné est le surplus de projets de constructions.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je remercie M. Wilczynski et clos ce point de l'ordre du jour.

8. **Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

- **M. le Président**

Je n'ai reçu aucun rapport. Est-ce quelqu'un aurait un rapport à lire ou une communication à transmettre au Conseil communal ?

- **Mme Marie-Claude Kohler, rapport de la POLouest**

Le Conseil intercommunal de la sécurité dans l'Ouest lausannois s'est réuni le 15 novembre 2023 à Bussigny.

Deux préavis ont été acceptés.

Un premier préavis concerne l'électromobilité.

Le Conseil a accepté de renouveler 10 voitures automobiles « thermiques » par des voitures 100% électriques et d'acquérir l'infrastructure de recharge pour l'ensemble du parc automobile. Pour ce faire, un crédit d'un montant total de CHF 1'247'000.- TTC a été alloué pour une durée allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Dans un deuxième temps, lors de la prochaine législature, d'autres remplacements de ce type sont prévus.

Le deuxième préavis concerne la cybersécurité.

Il faut savoir que dans un environnement numérique complexe et en constante évolution, la sécurité informatique revêt une importance capitale pour contrer les diverses attaques informatiques. Pour ce faire, la Police de l'Ouest lausannois (POL) ainsi que le Service Informatique de la Ville de Prilly (SIP) ont acquis et déployé en 2014 des systèmes de surveillance et de détection renforcés des flux entrants des réseaux, communément appelés pare-feux, afin de répondre rapidement à toute cyberattaque.

Le Conseil intercommunal du 15 novembre 2023 a accepté le remplacement urgent du système de surveillance et de détection pour un montant total de CHF 151'570.10 TTC et à accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 20'314.05.

Lors de cette séance, il nous a aussi été rappelé que toutes les questions relatives à la sécurité, doivent être adressées aux délégués communaux et non pas au Codir directement.

Je profite de cette précision pour vous dire que M. Montabert a été assermenté le 15 novembre et que M. Korkmaz et Mme Storari ont remplacé il y a de cela quelques mois M. Hoxha et M. Yabalak.

Au chapitre des changements de personne, vous dire aussi que le Conseil Intercommunal a une nouvelle Présidente en la personne de Mme Dutoit de Bussigny qui remplace le Président démissionnaire, Mr Clerc.

Le Conseil a également accepté que des policiers assistent à chaque séance. A titre personnel, j'ai pu constater que cela enrichit les discussions, mais je m'interroge néanmoins sur les possibles limites de cette pratique. Si ce sujet devait être réabordé au sein du Conseil Intercommunal, nous reviendrions vers vous pour vous communiquer des informations.

Et finalement dernier point. Une commissaire, reprenant une question déjà posée au Conseil précédent, a partagé sa préoccupation concernant le possible transfert du deal de rue de Lausanne direction Renens. Le CODIR s'est montré rassurant, affirmant que la police était très vigilante sur ce point. Un des policiers présents à la séance a confirmé que la situation était monitorée. Il existe un système de notification de chaque événement et la concentration dans le temps et l'espace de certains événements déclenche des interventions. Dans le cas où cela serait nécessaire, des forces supplémentaires seraient déployées, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

- **M. le Président**

Merci Mme Kohler, j'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée je passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

- **M. le Président**

Je vous annonce ne pas avoir reçu de modification dans les commissions. J'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

10. Budgets 2024

- **M. le Président**

Je vous fais part de la procédure de traitement du budget.

Je vous rappelle que le budget est régi par les articles 97 à 105 du règlement du Conseil communal.

1) M. Hertig, Président de la Commission des finances, nous lira un résumé du rapport de la Commission.

2) Par la suite, j'ouvrirai la discussion sur le fond des budgets 2024, à savoir :

- de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy
- de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
- de la Ville de Renens

3) par la suite la parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond.

4) Le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère.

- 5) Une discussion sera ouverte à chaque chapitre. Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé. Merci de bien vouloir les formuler par écrit. Ils seront ensuite débattus.
- 6) Une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.
- 7) Une discussion sera également ouverte sur la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy
- 8) Une discussion sera aussi ouverte sur l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.
- 9) Ensuite une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets.
- 10) Finalement, les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

Je prie M. Hertig, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture du résumé de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

Entre le 30 octobre et le 2 novembre 2023 la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie pour l'examen du budget 2024 de la commune, ainsi que des budgets des ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS.

La COFIN remercie le Syndic, les membres de la Municipalité et les chefs de service d'avoir présenté leurs budgets respectifs et répondu sans détour aux questions de la commission.

La COFIN remercie Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances, ainsi que son adjointe, Laurence Favre, pour leur diligence et le soin apporté à leurs réponses.

La COFIN remercie le commandant Damien Chatelan du SDIS et le Premier-Lieutenant Jacques-André Chappuis de la POL d'être venus répondre aux questions de la commission à propos des budgets de leurs organisations.

Le budget, nous-a-t-on rapporté, est le fruit d'un effort de l'administration communale tout entière, de la concertation des membres de la Municipalité, avec le concours de leurs chefs de service. Il a été unanimement approuvé par la Municipalité.

Une légère hausse des charges et des revenus y a été anticipée, avec une marge d'autofinancement très faible.

La hausse des charges résulte, pour l'essentiel, de l'adoption de préavis au cours de l'année écoulée.

Le total des investissements prévus se monte à 44 millions, pour autant que tous se réalisent. Le montant réel sera probablement inférieur, dépendant de la capacité des entreprises et mandataires à exécuter et facturer dans le courant de l'année les travaux planifiés. Ces investissements concernent des travaux d'importance cantonale (BHNS) et d'importance communale (la réfection et la rénovation du stade du Censuy, l'assainissement du réseau d'éclairage public, ainsi que la réfection du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux).

Au vu de la faible marge d'autofinancement attendue en 2024, de nouveaux emprunts seront nécessaires.

Dans un contexte inflationniste, la Municipalité entend poursuivre en 2024 une politique budgétaire rigoureuse tout en garantissant le maintien et le développement des prestations proposées à la population.

Éléments marquants du budget 2024

- Nature 30 – Autorités et personnel :
 - Indexation budgétaire de 1 % sur les salaires

- Augmentation de 4.05 EPT
- Nature 31 – Biens, services et marchandises
- Passage de la TVA de 7.7 % à 8.1 %
- Augmentation des charges dues à l'infrastructure informatique (préavis 26-2022 et 33-2023)
- Nature 35 - Remboursement à des collectivités publiques
- Augmentation de CHF 0.4 million de la participation à Polouest
- Augmentation de CHF 0.7 million de la participation aux charges des transports régional et urbain
- Diminution de CHF 1.0 million de la participation à la facture de la cohésion sociale
- Nature 36 – Aides et subventions
- Maintenues dans leur ensemble au niveau du budget 2023
- Nature 4 – Autres revenus
- On escompte une augmentation très faible de l'impôt sur les personnes physiques moins de 1%, assez nette de celui sur les personnes morales. Pas de variation des autres impôts.

Les budgets des ententes intercommunales Mèbre-Sorge et SDIS Malley-Prilly Renens ne présentent pas de nouveautés marquantes. Dans le cas de l'entente de la STEP de Vidy on note une augmentation assez marquée du budget des charges de personnel, d'administration et d'informatique. Elles sont dues à l'exploitation d'installations complexes nouvellement acquises pour répondre aux dernières exigences sur la pureté de l'eau au sortir de la station, notamment sur la filtration des micropolluants.

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION

Dans son rapport du budget 2023, La COFIN exprimait sa préoccupation face à la modestie de la marge d'autofinancement attendue. Cette préoccupation reste vive à ce jour. Loin de se redresser, la marge s'est encore un peu affaiblie, de même que le déficit d'exploitation s'est aggravé.

La COFIN est consciente des bouleversements locaux et globaux qui marquent notre temps et produisent un environnement préjudiciable à la maîtrise des équilibres. Elle ne peut cependant s'empêcher, comme l'an passé, de s'étonner de l'absence de toute manifestation d'une vision prospective des finances de la ville (hors le plan des investissements), de l'absence de tout scénario d'actions à entreprendre pour pallier une dégradation possible de leur état.

Le rapport de l'an passé ainsi que celui de l'année précédente préconisaient de s'atteler sans tarder à définir la politique Municipale des cinq prochaines années. Le présent rapport reprend cette injonction à son compte.

Remarque et vœux de la commission des finances

Remarque à propos de la **nature 3662.03** - La commission des finances s'alarme de la croissance du coût des licences informatiques. Elle invite la Municipalité à rechercher des solutions plus favorables.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité tiendra compte de la volonté de la COFIN en recherchant systématiquement le meilleur prix, à prestations équivalentes, pour l'acquisition et le renouvellement de logiciels et de matériel informatique.

Vœu 1

La commission des finances émet le vœu que la Municipalité modifie le nom du dicastère « Sports – Intégration – Ressources humaines » en « Sports – Intégration – Ressources humaines – Protection de la population – Cultes » de façon à ce que ce titre embrasse la totalité des préoccupations de ce dicastère.

Réponse de la Municipalité :

En début de législature, la Municipalité a choisi de définir les noms des sept dicastères en reprenant les principaux domaines d'activité qui les caractérisent. La nomination d'un dicastère par une liste plus exhaustive des thématiques traitées entraînerait une redondance dans les noms ; les collaborations entre les directions sur les mêmes thèmes étant multiples. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité maintiendra le nom du dicastère Sport-Intégration-Ressources humaines sur le même format que les noms des autres directions.

Vœu 2

Nature 3186.01- La Commission des finances émet le vœu que la Municipalité examine l'opportunité de renégocier aux meilleures conditions possibles les primes d'assurance bâtiment.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte le vœu de la COFIN. Comme elle le pratique déjà lors de chaque renouvellement de contrat, elle reste attentive sur les conditions proposées par les assureurs, avec l'appui du courtier mandaté pour la gestion du portefeuille des assurances de la Ville.

Vœu 3

La Commission des finances émet le vœu que figure dans les budgets et comptes futurs une section rassemblant la totalité des dépenses de la commune au profit du CRA (Centre de Rencontre et d'Animation).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte le vœu de la COFIN. Une nouvelle section sera créée à cet effet.

- **M. le Président**

Je remercie M. Hertig pour son rapport et, avant d'ouvrir la discussion sur le fond du Budget 2024, je salue la présence dans le public de MM. Michaël Perrin, Chef de service Finances, Yves Roulin, Administrateur de la Salle de spectacle, Michel Veyre, Secrétaire Municipal et Georges Chevallaz, Chef de service ECS.

J'ouvre la discussion sur le fond des budgets 2024.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Concernant les charges citées sur les autorités et le personnel, on peut apercevoir une indexation budgétaire de 1% sur les salaires. Je désirerais savoir si l'ensemble des salaires du personnel, y compris les stagiaires et les auxiliaires sont concernés par cette indexation de 1% ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Municipalité a voté une indexation de 1.7% pour les salaires et les stagiaires et autres collaborateurs qui ont eu une augmentation considérable ou notable en tous cas durant l'année n'auront pas 1.7%. Pour certains collaborateurs qui s'occupent, je ne sais plus quel est le registre complet des activités, mais les personnes qui sont les grands frères dans les salles de sport et autres ont eu une augmentation de quasi 3 à 5 francs sur le salaire horaire et eux ne bénéficieront

pas de ce 1.7% : nous avons estimé que la mise à jour durant l'année de leurs conditions salariales était cohérente et suffisante. Par contre, pour tous les collaborateurs qui sont sous statut de la Ville autre, le 1.7% a été décidé en Municipalité tout récemment, ce qui est conforme à ce que fait le plus grand nombre de communes voisines et associations du district.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je veux être sûre de vous avoir bien compris, donc les auxiliaires et les stagiaires qui n'ont pas eu cette importante augmentation est-ce qu'on considère qu'ils font partie du personnel communal et ils ont droit à l'indexation de 1.7% ou pas ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Ok, merci

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La Municipalité souhaite-elle s'exprimer à ce stade ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je souhaite remercier pour le rapport clair et transparent du Président de la Cofin et dire que nous avons eu des échanges à nouveau ouverts, pleinement respectueux ; on a été interrogés sur énormément de choses. Dire que, pour nous, la préoccupation de ce budget dans le futur est bien évidemment présente. Je conteste un peu le fait qu'on n'ait pas de scénario à futur, encore cette semaine, nous sommes allés voir une délégation du Canton qui repense la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise pour faire valoir le statut très particulier d'une Ville de Renens, Ville aux ressources rares, qui ne bénéficiera que très peu de la nouvelle péréquation. Donc on est en permanence en réflexion. Vous le savez aussi, on a fait un arrêté d'imposition où nous nous autorisons possiblement à introduire une taxe sur le divertissement. On travaille étroitement avec la promotion économique pour maintenir sur le territoire de Renens des sociétés qui, de par leurs activités, amènent des revenus. Il y a des thèmes que l'on ne peut pas franchement nommer, parce que c'est de l'ordre du secret des affaires, parfois. Nous sommes attentifs à l'augmentation des charges et des revenus et on est dans ce dilemme permanent de répondre à des demandes fortes d'une population, des demandes qu'on a aussi inscrites dans le programme de législature et des revenus plus rares que d'autres collectivités. Donc on y est attentifs et cette remarque que vous réitérez chaque année, elle est nôtre aussi pour savoir à moyen et long terme comment est-ce que l'on va pouvoir porter ces charges.

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic, nous allons pouvoir parcourir les budgets.

Je remercie les personnes qui interviendront de bien vouloir donner le n° de la page et du compte.

Nous allons débiter avec le préambule (les pages roses) de 1 à 20

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Par la suite le budget de fonctionnement récapitulatif par direction et résultat – p. 1

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Administration générale, informatique et sécurité – p. 2a à 11b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Finances – p. 12a à 16b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Centre technique communal – Bâtiment, domaines et logement – p. 17a à 47b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Gestion urbaine et développement durable – p. 48a à 53b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Urbanisme, mobilité et infrastructures – p. 54a à 57b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Culture, jeunesse et affaires scolaires – p. 58a à 71b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Sport, intégration et ressources humaines – p. 72a à 78b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Enfance et cohésion sociale – p. 79a à 97b

- J'ouvre la discussion
- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Tout d'abord, comme l'exige la loi, j'annonce mes intérêts : Présidente de l'Entraide familiale de Renens et environs depuis 2016 et co-présidente depuis septembre 2023.

Je me suis longuement posé la question cette semaine sur ma légitimité à être à ce micro pour ce sujet-là.

En effet, ce soir, nous votons budget, plan comptable, froidement calculateur et moi je viens vous parler d'association, de chaleur humaine et de cœur, deux choses diamétralement opposées et pourtant....

Chapitre 76, page 97a, compte 7600.3655.15 — subvention aux locaux de l'Efre — Avenir 25

Comme vous pouvez le constater, le budget 2023 annonçait une subvention de 26'600 francs à l'Efre alors que celui de 2024 est revu à la baisse. Cette subvention a été rabotée, comme l'expliquait le préavis 43-2023 que nous avons voté lors du dernier Conseil. C'était clair que 20'000 francs pour l'Efre, 6'600 francs pour Mod'Emploi et Découverte qui utilisent les locaux, les mercredis, jeudis et vendredis. Cette proposition m'avait été soumise personnellement en début d'année, proposition que j'avais refusée. Je peux comprendre que ceci ait du sens dans un plan comptable communal ; mais comment expliquer ceci dans un plan comptable associatif : aux membres, aux groupes de potes qui un jour de mars 1954 décidaient de fonder cette association. J'en appelle à tous les Conseillers communaux qui gèrent une association : une subvention qui se rabote ne reviendra jamais ! Au contraire d'année en année elle se réduira de plus en plus. Et une subvention qui s'amenuise, c'est aussi un manque de respect pour le travail effectué depuis 70 ans.

Je vous propose donc l'amendement suivant :

Que le budget 2024 soit égal au budget 2023 pour le compte 7600.3655.15 : l'entier de la subvention revenant à l'Efre.

Et je demanderais le vote secret.

- **M. le Président**

Merci Mme Castillo, la discussion est toujours ouverte sur ce dicastère.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mme Castillo, on est sensibles c'est sûr on n'est pas, dès lors qu'on est aux finances, sans cœur et, quelques fois, vous nous l'avez dit tout à l'heure, on a des finances rares. Il faut être attentifs et là, on n'a pas fait de rabot, il y a une sorte de « splitting », les 26'000 francs que vous trouviez dans le budget de l'an précédent, cette année vous les retrouvez dans deux rubriques différentes, la rubrique 7636.55.15 à l'Efre pour 20'000 francs et si vous êtes arrivée dans le même compte qui vous a été proposé sous le compte 7650.3665.24 nous avons les 6'000 francs qui, eux, sont alloués pour la permanence-emploi. Donc le montant pour la Ville est le même, sauf qu'on le distribue dans deux poches différentes et plus une seule poche. C'était aussi, peut-être, mais le débat est ouvert, reconnaître l'existence de la permanence-emploi et son activité. Voilà, c'est pour que tout le monde ait tous les éléments du problème. Mme Clerc peut compléter peut-être.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Effectivement, c'est une discussion qu'on a déjà eue à plusieurs occasions avec la Présidente de l'Efre. Je crois que ce qui est important pour l'Efre, c'est de pouvoir, effectivement, parce que c'est vrai que l'Efre a fondé la permanence chômage de l'époque et a fondé un certain nombre de prestations de cette Ville et nous sommes conscients de l'apport énorme que l'Efre a apporté aux familles de la Ville de Renens. C'est vrai que les communes de l'Ouest lausannois ont repris le projet de la permanence chômage qui était avant gérée par l'Efre et maintenant, c'est Mod'emploi qui occupe cette permanence, qui s'en occupe pour pouvoir répondre aux besoins de la population. Et ce qui était important pour l'Efre, c'était de pouvoir continuer à accueillir cette permanence emploi de la Ville, parce que, pour eux, c'est quand même eux qui étaient à l'origine du projet et ce que, nous, nous avons proposé dans ce budget est ce sur quoi vous devrez vous prononcer à la demande de Mme Castillo : c'est de savoir si on continue d'être sur un modèle où c'est la Ville qui loue les locaux de l'Efre, est-ce que c'est la Ville qui loue la partie permanence-emploi pour Mod'emploi et qui continue de louer de la partie du vestiaire pour l'Efre ou est-ce qu'elle continue de louer l'ensemble des locaux pour l'Efre qui va pouvoir accueillir la permanence-emploi. Voilà, c'est un peu ça, je ne sais pas si c'était très clair, mais c'est ça qui est important pour l'Efre. Et si Mme Castillo vous demande de vous prononcer, vous allez vous prononcer.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Je vous remercie Mme Clerc d'avoir bien résumé les deux conditions : ou tout reste à l'Efre ou un petit bout à Mod'emploi, je vous remercie beaucoup.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le choix que vous avez c'est 26'000 francs à l'Efre ou pour le même objet 20'000 francs à l'Efre et 6'000 francs à la permanence emploi, mais le loyer vaut 26'000 francs, dans un cas on donne 26'000 francs à l'un et dans l'autre cas, on donne 20'000 francs et 6'000 francs. Nous proposons, nous, dans le budget tel que présenté d'allouer les budgets par thématique, si je peux le dire comme ça. Mais il n'y a pas de réduction, il n'y a pas de coup de rabot.

- **M. le Président**

Etant donné que nous sommes dans le cas d'un amendement, selon l'article 101 de notre règlement, je dois demander une suspension de séance ; afin d'éviter de demander la suspension maintenant, je vous propose que l'amendement soit voté à la fin. De cette façon, si d'autres amendements nécessitent une interruption de séance, la Commission des finances et la Municipalité pourront les traiter en une seule fois. On est d'accord avec ce principe ? Merci, je continue :

Budget de fonctionnement par nature (pages vertes) de 98 à 101

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Budget d'investissement – p. 102 à 138

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge – p. 147 à 150

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

La Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy – p. 151 à 154

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

L'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens – p. 155 à 166

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

J'ouvre une dernière fois la discussion générale sur l'ensemble des quatre budgets, la parole n'est pas demandée.

Avant de soumettre au vote l'amendement, je demande à la Municipalité si elle souhaite encore s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Mme Castillo, vous avez demandé le vote secret, il faut que cette proposition soit soutenue par cinq Conseillères et Conseillers. Vous voulez prendre la parole, M. Roscigno ?

- **M. Eugène Roscigno, PSR** (s'exprime depuis la salle)

Je demande le vote nominal, celui-ci étant prégnant sur le vote à bulletin secret.

- **M. Le Président**

Je propose une suspension de séance de 10 minutes.

Interruption de séance

- **M. Le Président**

La séance reprend, merci de prendre place. Je passe la parole dans un premier temps à la Municipalité, ensuite à la Commission des finances.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous avons pu, avec la Commission des finances et, de plus, nous avons la grande chance d'avoir le Boursier communal dans les gradins, attester, affirmer et confirmer que c'est uniquement comptable, en fait, ce sont deux pots différents. Le fait d'octroyer à l'Efre ce montant permet aussi, à nous, de le valoriser si un jour d'autres communes de la région viennent et utilisent la permanence, qu'on puisse leur dire : voilà, c'est tant d'edpt c'est tant de loyer etc... c'est plus facile de le valoriser. Dire aussi que si demain cette permanence emploi trouve un autre site pour travailler, le montant ne sera bien sûr pas imputé, il retournera sous le volume de l'Efre, ça c'est évident, puisque c'est nous qui payons le loyer, on a pour habitude de régler nos loyers dans les temps, correctement et complètement. Voilà c'était mon propos, maintenant vous êtes libres de toutes vos actions.

- **M. Philippe Hertig, président de la commission des finances**

La Commission des finances rejette cet amendement à l'unanimité, en considération du fait qu'il ne s'agit que d'une écriture comptable et en rien une modification d'une subvention.

- **M. le Président**

Mme Castillo, est-ce que vous voulez maintenir votre amendement ?

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Oui, je le maintiens, parce que comme je l'ai dit au début, d'un côté on parle d'un plan comptable communal et moi je parle d'un plan comptable associatif. Je comprends très bien la démarche, mais moi je suis dans mon truc d'association. Pour l'instant, on dit si jamais la subvention reviendra à l'Efre, peut-être, peut-être pas, mais voilà, je reste avec mon amendement, Monsieur le Président.

- **M. le Président**

Merci Mme Castillo. Mme Castillo a demandé le bulletin secret, M. Roscigno a demandé le vote nominal... oui, M. Borloz, vous souhaitez intervenir ?

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Au nom du groupe socialiste, je demande que le vote soit nominal afin de gagner du temps sur une séance qui est déjà longue et je vous avoue que le groupe socialiste refuse tout amendement à ce budget. Je demande le vote nominal.

- **M. le Président**

Je vous rappelle notre règlement, la votation a lieu à l'appel nominal ou au bulletin secret à la demande d'un Conseiller appuyé par cinq autres membres, le vote à l'appel nominal a la priorité. Conformément à notre règlement, c'est le vote nominal qui sera appliqué ce soir, puisqu'il a la priorité sur le vote secret. Est-ce que 5 personnes appuient la demande de Mme Castillo ? Oui, elle est appuyée par 5 Conseillères et Conseillers. Est-ce que cinq Conseillers, Conseillères demandent le vote nominal ? Oui, c'est le cas. Je vous rappelle l'amendement, Mme Castillo demande :

Que le budget 2024 soit égal au budget 2023 pour le compte 7600.3655.15 : l'entier de la subvention revenant à l'Efre.

Je vous demande, Madame la secrétaire de procéder, au vote nominal.

- **Mme Corrine Simon, secrétaire**

- La liste du vote nominal est annexée au présent procès-verbal -

Voici les résultats, avec mes excuses pour la lenteur.

Non : 37

Oui : 11

Abstention : 5

- **M. le Président**

Merci Mme la secrétaire, donc l'amendement est refusé. Pour la bonne forme, j'ouvre une dernière fois la discussion sur l'ensemble des quatre budgets, la parole n'est plus demandée.

La Municipalité souhaite-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. M. Hertig, je vous remercie de lire les conclusions du budget.

- **M. Philippe Hertig**

Détermination de la Commission :

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2024 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

C'est à l'unanimité moins une abstention que la COFIN accepte le budget 2024 de la Step.

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2024 du SDIS Malley.

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2024 de la Commune de Renens.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis présenté par la Municipalité

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTÉ

- 1) Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2024 ;
- 2) Le budget de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2024 ;
- 3) Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2024
- 4) Le budget de la Ville de Renens pour l'exercice 2024, présentant un excédent de charge de CHF 6'109'600.- .

- **M. le Président**

Merci Monsieur Hertig, je passe au vote des budgets :

Mèbre-Sorge

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2024 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

STEP

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2024 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que ce budget est accepté.

SDIS

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2024 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que ce budget est accepté.

Ville de Renens

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2024 de la Ville de Renens le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est avec une grande majorité que ce budget est accepté.

Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je me répète un peu, mais je veux vous remercier pour ce vote de confiance et vous assurer qu'on va continuer à veiller à ce que la Commune de Renens puisse à la fois développer ses prestations et tenir ses finances de manière cohérente.

- **M. le Président**

J'en profite pour remercier l'ensemble des membres de la Commission des finances pour le travail effectué. Nous passons au point 11.

11. Rapport de commission Préavis N° 48-2023 - Demande de crédit pour - les études préalables et l'organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement et la rénovation de la Salle de spectacles de Renens et l'aménagement de ses espaces extérieurs ; - l'étude jusqu'aux soumissions rentrées de l'agrandissement (nouvelle construction) ; - l'étude jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire de la rénovation du bâtiment existant et ses aménagements extérieurs

- **M. le Président**

J'invite Monsieur François Delaquis, Président-rapporteur, à venir faire lecture des délibérations de la commission comme cela a été voté au point 1 de l'ordre du jour.

Le rapport est inclus in extenso dans le procès-verbal

- **M. François Delaquis, PSR**

Je lis les délibérations de la commission parce qu'il y a des vœux et cela doit être connu. C'est dommage, parce que j'avais passé de 6 pages à 1 page ½ en résumé...

La Commission chargée d'étudier le préavis no 48-2023 relatif s'est réunie le lundi 13 novembre 2023 à 19h30 à la salle de conférences de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Elisabete Cunha et Marie-Claude Kohler et de MM, Roland Delapierre, Gérard Duperrex, Benoît Grégoire, Florian Gruber, Vincenzo Sisto et François Delaquis, président-rapporteur. Mme Angéla Thode était absente.

La Commission remercie chaleureusement les membres de la Municipalité : M. Didier Divorne, Mmes Nathalie Jaccard et Patricia Zurcher Maquignaz accompagnés des représentants de l'administration concernés par le projet pour avoir répondu à toutes les questions de la Commission.

Objet du préavis

L'objet de ce préavis, concerne l'étape no 1 telle que décrite à la page 13 du dit document. Il conduira à son terme à la réalisation de l'agrandissement du bâtiment de la Salle de spectacles, sa rénovation ainsi qu'à l'aménagement des extérieurs. Pour la Municipalité, il s'agit d'avoir une vision à 360° du projet et d'y intégrer toutes ses composantes. Le bâtiment étant classé d'intérêt régional en catégorie 2 à l'inventaire cantonal des monuments historiques, il y aura des contraintes importantes à respecter.

Ce crédit d'étude permettra d'élaborer le cahier des charges des futurs travaux et d'élaborer les lignes directrices qui prévaudront pour le concours d'architecture. Le montant demandé se base sur le 60 % des soumissions rentrées.

Utilisation

Les locaux de la salle de spectacles connaissent une demande croissante. Actuellement, ce sont 225 jours d'utilisation par année.

Extension – agrandissement du site

Le nouveau bâtiment comprendra, dans sa partie centrale, une salle 150 places assises, une nouvelle zone dite administrative au 1^{er} étage comprenant également des locaux de service et des vestiaires pour le personnel d'exploitation. Une zone de stockage est prévue au sous-sol.

La dimension restreinte de la parcelle fixe la jauge de ce qui est possible. Une des autres contraintes de l'extension est de conserver une cohérence avec l'existant, de veiller à sa hauteur et d'être attentif à sa volumétrie. Des discussions sont en cours avec le Service des monuments historiques du Canton.

La Commission s'est interrogée s'il y avait encore des réserves ou du potentiel d'extension pour l'avenir. La réponse est négative tous les droits de bâtir ont été utilisés.

La Commission s'est enquis de savoir s'il était prévu des installations modulables pour répondre aux différents besoins des utilisateurs. Il a été répondu favorablement à cette attente.

Un commissaire s'est étonné du CFC 596 qui prévoit des honoraires pour un spécialiste cuisine. Ce ne sont pas les installations en tant que telles qui posent des problèmes mais la gestion des flux lors de fortes affluences.

Bâtiment existant

En résumé, il y aura principalement des améliorations techniques permettant une optimisation de son fonctionnement, une mise à niveau des normes en matière de sécurité et de défense incendie ainsi qu'une amélioration de l'isolation tout en sachant que l'on n'atteindra pas les standards des bâtiments d'aujourd'hui.

Energie

La Salle de spectacles sera connectée au chauffage à distance.

La Commission relève qu'il y a peu d'information sur la prise en compte concrète de certaines études en matière énergétique. A-t-on pris en compte un label Minergie ?

L'outil et label SméO sur la construction durable qui permet le suivi et le management de la durabilité des projets de construction et de rénovation de bâtiments seront-ils pris en compte ?

La réponse à ces deux questions est que cela nécessitera des études complémentaires qui n'ont pas encore été évaluées.

Les commissaires se sont intéressés encore à savoir si les toits seront valorisés et si des panneaux photovoltaïques seront prévus. La réponse est « c'est possible mais c'est à discuter avec les « monuments historiques » ».

Concours d'architecture

Le genre de concours et le type de procédure est décrit à la page 11 du préavis. Cependant, un commissaire a fait part d'une réflexion comme quoi un tel projet l'extension doit aussi marquer son temps.

Le gagnant du concours aura une option pour la réalisation du projet.

Aménagements extérieurs et accessibilité

La partie Ouest de la parcelle va être « mangée ». Il n'en restera pas grand-chose. Les commissaires ont posé de nombreuses questions sur le maintien et l'utilisation de l'esplanade, qui est un plus pour l'utilisation de la Salle de spectacles. Des bancs seront-ils posés ? A-t-on prévu des arbres pour ombrager la place, avec quelles essences etc. ? Il est répondu que l'aménagement respectera le plan climat.

La Commission s'est interrogée de savoir si le préavis intégrait une étude sur le fonctionnement du parking de l'Hôtel de Ville. Il sert au parcage des voitures des utilisateurs qui viennent à la Salle de spectacles puisqu'il n'y a plus de possibilité sur territoire des CFF. A-t-on prévu une station pour le parcage des 2 roues ? La réponse a été de dire que la Salle de spectacles est connectée au réseau des transports publics. La Commission est dubitative sur cette seule réponse car les carences en matière de transports publics dans les relations Nord/Sud et le soir au sein de la Commune sont connues. L'intérêt régional est également impacté négativement.

Nuisances

Pendant les travaux, il y aura des nuisances sonores en journée. Les artistes seront pénalisés pour les répétitions. Pour les spectacles scolaires, les écoles resteront dans les aulas et redimensionneront leurs spectacles. Toutefois, cela ne devrait pas trop troubler les autres activités qui ont lieu essentiellement en soirée. Le Conseil communal pourra toujours siéger et ne sera pas délocalisé.

Il y aura également une diminution des places de parc.

Consultation

Les Commissaires ont demandé si les utilisateurs de la Salle de spectacles avaient été consultés. La Municipalité a réitéré sa détermination contenue dans le présent préavis. Cependant, un commissaire a eu un retour différent du FAR et de certaines associations qui le compose. Une information a été donnée comme quoi la Salle de spectacles allait subir des travaux mais pas de réelles consultations sur son utilisation.

Divers

Un commissaire a posé la question de savoir si une nurserie ou une infirmerie était prévue. La réponse est négative. Il n'y a pas eu de demande quant à un lieu d'accueil pour les enfants.

Une attention sera portée sur le mobilier.

Le volet acoustique sera traité dans le préavis no 3.

Le projet prévoit des toilettes non genrées mais avec urinoir, ce qui a interrogé plusieurs commissaires.

Incidences financières

La Commission a cherché à évaluer les risques d'opposition et de retards, qui auraient à coup sûr, une conséquence négative sur les coûts. Le risque a été évalué comme faible vu que l'on se trouve dans l'hypercentre et il n'y aura pas d'augmentation de la hauteur du bâtiment.

La stratégie qui sera utilisée sera d'effectuer des appels d'offres par lot et ne pas travailler avec une entreprise générale.

Délibération

En préambule, la Commission a pris connaissance de la plaquette élaborée lors de l'inauguration de la Salle de spectacles en 1955 que lui a remise un de ses membres.

Les commissaires regrettent qu'un plan de principe ne figure pas dans le préavis. La Commission est toutefois consciente qu'un préavis pour un crédit d'étude n'est pas le même que celui pour un crédit d'exécution. De ce fait, il ne peut pas être exhaustif et avoir pris en compte tous les éléments de la future réalisation. Les études réalisées permettront de concrétiser le cahier des charges d'exécution et de compléter certains manquements constatés.

Cependant, les Commissaires estiment qu'il y a lieu de donner des lignes directrices, des principes aux architectes qui participeront au concours car ce n'est pas à eux de fixer les exigences au risque de passer à côté de nos besoins. Elle estime nécessaire que le plan climat fasse partie intégrante du cahier des charges du concours et les études pour l'esplanade, les aménagements extérieurs et le parcage fassent l'objet d'approfondissement

A l'unanimité, la Commission dépose les vœux suivants :

- Que le plan climat soit décliné dans le cahier des charges du concours ainsi que les axes forts et les exigences
- Qu'un plan de principe du projet soit élaboré

Conclusion

La Commission vous propose à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées.

• **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Delaquis et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

• **M. Pierre Borloz, PSR**

Je ne conteste aucunement le bienfondé de ce préavis et j'y suis favorable. Une chose me dérange. En page 3 du rapport, la commission soulève que dans le crédit d'étude il n'est aucunement pris en compte le parcage. On parle de la volonté d'utilisation des transports publics, CFF et TL, de mobilité douce. Il faudrait intégrer dans le projet le parking de l'Hôtel de ville avec aménagements de bornes électriques pour véhicules. Deux réflexions s'imposent à moi :

- La mobilité douce inclut les vélos. Y a-t-il un parc à vélos prévu ?
- Une grande proportion des visiteurs lors d'événements culturels sont : soit des personnes d'un certain âge, soit des personnes venant de l'extérieur. Quand on a un certain âge les déplacements piétonniers deviennent pénibles. Quelles solutions de parage peut offrir la Commune à ces personnes, sans oublier les personnes handicapées ?

Je soutiens la volonté de planifier la mobilité douce mais si l'on désire adhérer à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise, regroupant la ceinture lausannoise, la publicité pour les manifestations se déroulant sur notre Commune (spectacles ou exposition à la Ferme des Tilleuls le parking de l'Hôtel de ville est celui aussi de la Ferme des Tilleuls), nous nous devons d'intégrer dans l'étude le parage des utilisateurs de la Salle de spectacles car comme le relève la Commission ils ne pourront pas tous venir en transports publics.

Je demande donc à la commune d'inclure tout ceci dans le projet.

- **M. Didier Divoré, Municipal**

Merci pour les vœux de la commission et votre remarque. D'une façon générale, maintenant, quel que soit le préavis, nous avons un chapitre plan-climat qui reprend dans le détail les mesures et qui dit de quelle façon et dans quelles proportions le préavis qu'on vous soumet ou tous les préavis qu'on vous soumet, répondent à l'une ou l'autre des parties du plan-climat. C'est quelque chose dont on tient compte et on a bien tenu compte aussi des autres suggestions qui ont été faites. Pour ce qui est de la mobilité douce, on l'a expliqué en commission, c'est quelque chose pour les vélos qui est nécessaire, on a déjà quelques places qui sont devant Lausanne 35, là où on a la police, mais cela fait partie des réflexions, bien entendu. Le parking de l'Hôtel de Ville est dédié, vous l'avez dit, à la Ferme des Tilleuls, à la Salle de spectacles, on a des contraintes horaires qui ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes, les heures auxquelles la population va à la Ferme des Tilleuls n'est pas forcément la même qu'une majorité des gens qui viennent au spectacle le soir par exemple. Et la Ferme des Tilleuls est également alimenté par le parking du Censuy. On a des distances à peu près équivalentes que ce soit depuis le Censuy pour remonter à la Ferme des Tilleuls ou depuis l'Hôtel de Ville pour aller jusqu'à la Ferme des Tilleuls. C'est comme ça qu'on avait réparti aussi les charges sur ces deux parkings, je crois que le fléchage est fait en ce sens aussi. Mais pour nous c'est évident et cela a été relevé que c'est un crédit d'étude et qu'on vous demande un crédit d'étude pour approfondir toutes ces thématiques et arriver à la meilleure des solutions. C'est une chose que l'on fait systématiquement, pas plus tard qu'hier et aujourd'hui on a parlé, par exemple, pour le nouveau boulo-drome le parc arborisé du Censuy, de la thématique des vélos, la thématique des motos, la thématique des bus scolaires, les largeurs des trottoirs, les pistes cyclables. C'est quelque chose tout au long du déroulement d'un préavis qui remonte à la surface et qu'on traite avec toute l'importance que nous accordons, nous également, à la mobilité douce.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je sais que ce n'est qu'un crédit d'étude mais très souvent, par expérience, j'ai vu que si on n'établit pas déjà un certain cahier des charges bien précis dans le crédit d'étude, lorsque le projet est présenté, il y a beaucoup de lacunes. Donc, j'aimerais savoir si le point de tout ce qui est toilettes, salles à langer pour pouvoir changer les enfants ont été pris en compte dans ces points-là. En effet, je me permets de conseiller, de rebondir sur ça, parce que je prends pour exemple un préavis pour lequel j'ai voté qui s'appelle le Parc de la Rose, qui est magnifique, on avait émis le souhait dans ces grandes toilettes de mettre éventuellement une table à langer rétractable, on nous a dit en prendre compte, mais à ce jour les toilettes sont montées, mais la table à langer n'y est pas.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Je réponds très volontiers. N'hésitez pas, toutes les suggestions sont les bienvenues. Les toilettes ont été bien entendu discutées, elles font partie du cahier des charges, elles sont déjà imaginées, on a déjà une idée à quoi cela peut ressembler. Bien entendu, je note le souhait d'avoir une table à langer que l'on peut, j'imagine, monter et descendre, qui est à disposition. N'hésitez pas, on fait du mieux qu'on peut, mais de temps en temps, il y a des choses qui, comme quand on prend du sable dans la main, il y a un ou deux grains qui nous glissent entre les doigts, ça peut arriver, on essaie vraiment d'aller le plus à fond possible dans tout ça. Je note la chose, bien entendu qu'on le fait. Tout ça pour dire aussi, en complément au rapport, un excellent rapport qui a été soumis par la commission, que toutes ces discussions pour l'élaboration du cahier des charges du concours, qu'il y a une démarche participative qui a été faite, où il y a également les membres du Conseil communal qui ont été invités et on a pu tenir compte d'une très grande partie des utilisatrices et utilisateurs de ces lieux pour arriver à quelque chose qui puisse donner satisfaction pour un maximum de personnes, que ce soit au niveau des organisateurs, des utilisateurs ou des exploitants.

- **M. le Président**

Merci M. Divorne, je passe la parole à M. Delaquis

- **M. François Delaquis, PSR**

Je suis un peu étonné de la question par rapport à la table à langer, parce qu'en commission cela a été posé, d'ailleurs vous le trouvez dans le rapport de la commission où on nous a répondu que ce n'était pas du tout prévu. Donc, j'apprécie que ce soir ce soit redemandé et c'est quand même un tout petit peu dommage, je trouve, qu'on n'ait pas pu lire le résumé du rapport, parce que, justement, la commission a posé toute une série de questions pour aller dans le sens de M. Guedes, parce qu'on sait que le crédit d'étude c'est vraiment pour définir l'aspect du cadre, mais s'il y a une option ou certaines options importantes qui ne sont pas prises en compte, on ne les verra pas dans le crédit de construction. Et c'est dommage que ces points-là, ce soir, vous n'avez pas pu les entendre, parce que je suis sûr que cela aurait suscité encore plus de débats.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, j'invite M. Delaquis à nous faire lecture des conclusions

- **M. François Delaquis, PSR**

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 48-2023 de la Municipalité du 2 octobre 2023.

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Alloue à la Municipalité un crédit de CHF 2'343'000 TTC pour permettre :

- Les études préalables et l'organisation d'un concours d'architecture pour l'ensemble de la parcelle no 1381 ;
- Les études jusqu'aux soumissions rentrées pour l'agrandissement de la Salle de spectacles (nouvelle construction) ;
- Les études jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construction de la rénovation de la Salle de spectacles et l'aménagement de ses espaces extérieurs.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 3430.2057.5030 - Concours et études pour la rénovation et aménagements extérieurs de la Salle de spectacles.

Cette dépense sera amortie sur 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

- **M. le Président**

Merci M. Delaquis, Je mets au vote les conclusions du préavis :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST A UNE GRANDE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Delaquis et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de Préavis N° 49-2023 - Adhésion à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise

- **M. le Président**

J'invite M. Pascal Golay, Président-rapporteur, à venir faire lecture des délibérations de la commission, comme voté au point 1 de l'ordre du jour.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Le rapport in extenso est inclus dans ce procès-verbal.

Date : 23/11/2023 - 20h.00

Lieu : Hôtel de Ville, rue de Lausanne 33

Membres de la commission:

Pascal Golay, Président-rapporteur, Pierre Borloz, Anne Cherbuin, Roxane Gubler, Mehmet Korkmaz, Stéphane Montabert, Muriel Rossel, Silvio Torriani, Pascal Waeber

Invité(s):

Jean-François Clément, Syndic et Municipal Administration générale, Finances, Informatique et Sécurité, Andréa Rombaldi, adjoint au Secrétaire Municipal, promotion économique., Fabrice Bernard, Conseiller stratégique de la Ville de Lausanne, Secrétaire de l'Entente.

Introduction:

Ce préavis a pour but d'adhérer à la communauté touristique de la région lausannoise.

Le préavis exposant de manière précise tous les détails relatifs à cette adhésion, nous n'allons donc pas le refaire dans ce rapport.

Toutefois, pour résumer les points importants:

- Font déjà partie de cette communauté les communes de Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lutry, Pully, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice, puis dès 2024 Epalinges, Belmont-sur-Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne
- Prilly a lancé le processus d'adhésion avec nous.
- Le but de cette adhésion est pouvoir bénéficier du réseau que ce soit dans les domaines des transports publics, des sports ainsi que des événements culturels.
- Les coûts financiers (suivi administratif, relevé de la taxe, base de données) sont difficiles à calculer, mais devraient être extrêmement faibles par rapport au peu d'acteurs concernés sur le domaine communal.
- Pour les revenus de la taxe, on peut toutefois les estimer dans une fourchette entre CHF 4'500.- et CHF 6'000.- correspondant à 1'500 à 2'000 nuitées type Airbnb à CHF 3.-. Aucun hôtel n'est, pour l'instant, existant à Renens.
- En contrepartie, la Commune peut bénéficier, en proportionnalité relative de son apport financier (l'importance du dossier étant prioritaire) d'avantages liés au tourisme selon diverses formes comme par exemple :
 - Par des contributions à fonds perdus, en principe à hauteur maximum de 25% du coût brut, sauf pour les frais d'études pour lesquelles il n'y a pas de plafond d'intervention.
 - Par des prêts, avec ou sans intérêts, couvrant en principe 50% au plus du coût brut des réalisations soutenues.
 - Par des cautionnements couvrant en principe 50% au plus du coût brut des réalisations soutenues.
 - Par des garanties de déficit.
- Cela pourrait concrètement se reporter sur des manifestations ou structures sportives ou culturelles dont la renommée est extra-communale, comme :
 - La piscine de Renens
 - Le Centre sportif de Malley
 - Festimixx
 - La salle de spectacles et la saison culturelle
 - La Ferme des Tilleuls et ORGANuGAMME II
- Sont exemptés de la taxe :
 - Les personnes qui sont soumises à l'impôt sur le revenu et sur la fortune dans la commune et qui :
 - ont leur domicile principal dans la commune (y compris celles imposées au forfait), ou
 - ont un domicile secondaire dans la commune durant plus de 90 jours (répartition intercommunale ou intercantonale de l'impôt sur le revenu et sur la fortune).
 - Les personnes qui sont soumises à l'impôt à la source.
 - Les personnes en traitement dans les établissements médicaux dans la commune.
 - Les personnes au bénéfice de l'aide sociale et assimilée, des prestations complémentaires AVS/AI, des prestations complémentaires pour famille.
 - Tous les étudiants.
 - Lorsqu'ils sont en service commandé, les militaires, les personnes incorporées dans la protection civile et les pompiers.
 - Les aides de ménage au pair.
 - Les enfants de moins de 12 ans révolus.

Questions de la commission:

- Un accord a été passé entre l'UCV et la plateforme Airbnb afin de prélever la taxe à la source. Il existe pourtant d'autres prestataires équivalents. A-t-on prévu de faire de même avec ceux-ci ?
Le règlement n'est pas figé. Si une société venait à prendre plus d'importance, il y aura une nouvelle négociation, mais actuellement, seul Airbnb est concernée.
- Dans l'article 10 du règlement, nous trouvons la liste des personnes exemptées. En ce qui concerne les étudiants, il est uniquement fait mention des bénéficiaires des bourses d'étude. Or dans le préavis, il est fait mention de TOUS les étudiants. Qu'en est-il ?
Il y a une jurisprudence depuis 2022, des étudiants ayant fait recours. Depuis, l'ensemble des étudiants sont exemptés, mais il n'est pas nécessaire de modifier le règlement, la jurisprudence étant prioritaire.
- Qui va siéger à la commission ?
Chaque commune a un représentant. Généralement il s'agit d'un Municipal ou d'un Syndic (exécutif). Chaque commune a une seule voix, y compris Lausanne.
- Où sont versées les taxes ?
Il faut le voir comme un impôt communal, c'est donc la commune qui perçoit la taxe et la reverse au fond ensuite. Celui-ci est géré par la commission. Toute la taxe n'est pas versée au fond, dans le détail, 25% restent à la commune, 25% à Lausanne tourisme, 50% au FERL.
- Comment fonctionne la commission ?
Elle se réunit 4 fois par année et elle étudie les demandes qu'elle reçoit. La redistribution n'est pas forcément liée à la participation financière de la commune mais aussi et surtout à l'importance du projet pour l'ensemble de la région.
- Peut-il y avoir une demande de participation supplémentaire si l'apport est faible ?
Non, ça ne sera pas le cas.
- Il est pourtant indiqué en page 3 de la convention "des contributions communales, ponctuelles ou régulières"...
Il n'y a eu qu'un seul exemple : le Covid. Il fallait soutenir des acteurs régionaux et une participation a été demandée aux communes, mais cette participation sous forme de prêt sans intérêt était facultative. Pour ce qui est de la "contribution régulière", cette option n'a jamais été utilisée.
- Est-ce qu'un EPT est nécessaire pour gérer cette structure.
L'administration est gérée par Lausanne et payée par le fond. Il n'est pas prévu d'EPT pour Renens.
- Si on habite moins de 90 jours dans sa propre maison secondaire, doit-on payer la taxe ? Même si on est chez soi ?
La norme de "séjour touristique" est effectivement de 90 jours, donc oui.
- Pourquoi le FERL ne peut-il pas être utilisé pour de la publicité touristique (art. 9) ?
La commission ne peut pas se substituer à Lausanne Tourisme. La publicité est leur job. De plus, par le principe même de son règlement, le FERL ne peut pas être attribué à une action commerciale comme la publicité.
- Est-ce qu'on peut mesurer les impacts des subventions sur le tourisme.
C'est assez difficile parce qu'il n'y a pas d'outils actuellement. Par contre de tels outils sont prévus pour 2024.
- Est-ce que la commission va continuer à s'étendre au-delà des 14 communes qui en ont fait la demande

Non, le but est de rester dans le grand Lausanne. Après ces 14, il ne devrait plus y avoir de nouvelles inclusions.

Délibération de la commission

La commission, dans sa majorité, estime que le projet est intéressant et qu'il est utile et important pour la promotion de notre Commune.

Le risque financier étant inexistant, la commission, dans sa majorité, estime qu'il n'y a aucune raison de ne pas adhérer à l'entente.

Toutefois, un commissaire estime que cela représente un nouvel impôt et qu'il n'y a actuellement pas de preuve de l'utilité de cette taxe.

Détermination de la commission

C'est avec **8 pour et 1 contre** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Golay et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question. Je ne comprends pas, on va dépenser de l'argent à fonds perdus, on fait de la publicité pour la Ville de Renens alors qu'il n'y a aucun hôtel ; je ne comprends pas très bien comment on peut faire de la publicité touristique où il n'y a rien à voir, il n'y a pas d'hôtel, rien du tout.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

A nouveau, c'est un projet régional, où on met ensemble nos forces, nos ressources où, effectivement, on prélève quelques montants sur les nuitées en hôtel et dans d'autres hébergements, Airbnb, notamment pour mettre ensemble des montants pour faire connaître la région dans différents pays, je pense qu'effectivement, on a une région extrêmement attractive au plan touristique. Aujourd'hui nos deux hôtels ne sont pas des hôtels pour des hôtes de passage, mais d'autres destinations, mais rien ne dit que demain nous n'aurons pas un hôtel, c'était un rêve de la Municipalité. Dans la salle se trouve un Conseiller communal qui, une fois, avait dit : « T'as où les hôtels, Renens où sont les hôtels ? » je crois qu'il est assis à côté du Président. On a, vraiment besoin, envie, demain d'avoir des hôtels. Et les personnes qui font commerce de Airbnb là aussi on a trouvé une solution avec le FERL et d'autres pour qu'eux aussi participent finalement à alimenter ce fonds qui va servir aussi, potentiellement, à soutenir des lieux comme le Convention Center, l'EPFL ou d'autres, qui sont des attracteurs énormes en termes de conférences, de mouvement de touristes et sans doute aussi par les thématiques de vivre ensemble, de qualité de projets de développement durable. Donc, nous y voyons beaucoup de sens et nous défendons ce projet pleinement. Et un jour, nous aurons un hôtel à Renens.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Par rapport à cette taxe, qui me semble intéressante, ce qui serait intéressant de regarder, c'est qu'il y a d'autres communes qui prélèvent également cette taxe en contrepartie, les hôteliers ou les personnes qui ont un Airbnb peuvent proposer un abonnement de bus, c'est ce qui se fait, par exemple, à Lausanne.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Cela fait partie des offres touristiques, quand quelqu'un réserve une chambre à Lausanne, ou quand on va à Bâle ou que sais-je, effectivement l'hôtel propose un forfait de transports publics et c'est très couramment pratiqué. On peut, effectivement, au sein de la structure le promouvoir peut-être encore plus auprès de ceux qui ne le ferait pas déjà.

- **M. le Président**

Merci, la discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée j'invite M. Golay à nous faire lecture des conclusions.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 49-2023 de la Municipalité du 9 octobre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adhérer à l'entente intercommunale au sens des art. 110 à 110d de la Loi vaudoise sur les Communes sous l'intitulé « Communauté touristique de la région lausannoise » à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte la Convention intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise du 1^{er} janvier 2008.

ADOpte le règlement intercommunal sur la taxe de séjour du 1^{er} janvier 2022.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Golay, je mets au vote les conclusions du préavis :

**C'EST A UNE GRANDE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT
ACCEPTEES**

Je remercie M. Golay et sa commission pour leur travail et passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 52-2023 - Plan Climat de la Ville de Renens – 1^{ère} génération. Demande d'un crédit-cadre de CHF 2'101'500.- TTC pour le plan d'actions 2024-27

- **M. le Président**

J'invite M. Jonas Kocher, Président-rapporteur, à venir faire lecture des délibérations de la commission.

Le rapport in extenso est inclus dans ce Procès-verbal.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

La commission s'est réunis le mercredi 22 novembre 2023 à la Salle de spectacles, Salle de conférences, Rue de Lausanne 37 à 20h. Elle était composée de PLATTNER Laurence,

DIÉDHIOU Ndeye Awa, SISTO Vincenzo, KORKMAZ Mehmet, CONSTANT Jean-François, DUPERREX Gérard, BORLOZ Pierre, WILCZYNSKI Mariusz et KOCHER Jonas (président rapporteur).

La Municipalité était représentée par CLÉMENT Jean-François (Syndic), ZURCHER MAQUIGNAZ Patricia (Municipale), PENEVEYRE Alain (Chef de service), TACCHINI Caroline et LERCH Juliette (GuDD)

Préambule En préambule, le présent préavis a plusieurs objectifs. Tout d'abord, il vise à informer le Conseil communal de la répartition des actions retenues pour les années 2024 à 2027, en détaillant pour chacune la voie de financement prévue. Le deuxième objectif est de solliciter un crédit de 2'101'500 francs étalé sur les quatre années concernées. Ce crédit permettra le financement d'une partie du plan d'action, ainsi que l'engagement d'un chargé de projet pour une durée maximale afin de renforcer la section durabilité du service de gestion urbaine développement durable. Pour rappel, selon l'article 33 de la Loi sur les Finances (LFin), *un crédit-cadre est un crédit d'investissement relatif à un groupe d'objets affectés au même but. Pris individuellement, ces objets peuvent être d'un montant égal ou inférieur à un million de francs. Le crédit-cadre est valable quatre années dès son adoption. Passé ce délai, il ne peut plus être exploité que pour les objets qui ont été engagés.*

Enfin, il propose au Conseil communal la création d'une commission consultative du plan climat.

Thématiques	Montants nécessaires pour le crédit-cadre (CHF TTC)			
	2024	2025	2026	2027
Énergie et bâtiments	161'500	301'500	301'500	276'500
Mobilité	25'000	10'000	10'000	10'000
Consommation	22'000	49'500	49'500	47'000
Santé	0	0	0	0
Nature en ville et biodiversité	53'000	35'000	55'000	25'000
Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	0
Dangers naturels et gestion des risques	0	0	0	0
Implication des actrices et acteurs du territoire	60'000	48'500	18'500	38'500
SOUS-TOTAL - Coûts des actions par année (CHF)	321'500	444'500	434'500	397'000
Coûts chargé.e de projets par année (CHF)	126'000	126'000	126'000	126'000
TOTAL PAR ANNEE (CHF)	447'500	570'500	560'500	523'000
TOTAL DU CRÉDIT-CADRE (CHF)	2'101'500			

Après avoir présenté son plan climat de première génération au Conseil communal, la Municipalité, consciente de l'urgence climatique, s'apprête à mettre en œuvre les actions prévues pour les années 2024 à 2027. Le plan climat de la ville de Renens comprend un volet stratégique et un volet plan d'action.

Pour rappel, Le 18 juin 2023, la population suisse a décidé d'inscrire l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 dans la loi fédérale sur le climat. À la même date, les citoyens du Canton de Vaud ont accepté l'inscription dans la constitution cantonale de la protection du climat et de la biodiversité comme l'un des principaux buts et actions de l'État. À la suite de ces votations, lors du Conseil communal du 22 juin 2023, le Conseil communal de Renens a accepté le plan climat de première génération (préavis numéro 38/2023).

Exposé des faits

La Municipalité nous a fait une présentation et voici ce qui en ressort :

L'objectif du Plan Climat est de mettre en place 97 mesures déclinées en 172 actions, réparties sur 8 thématiques. Sur ces 172 actions, 125 ne font pas l'objet d'une demande de crédit cadre et seront financées soit par préavis, soit par la taxe communale, tandis que 47 actions nécessitent un financement par un crédit cadre, objet de ce préavis (détail en annexe 1).

Thématiques	Nombre d'actions à financer par crédit-cadre
Énergie et bâtiments	9
Mobilité	9
Consommation	14
Santé	0
Nature en ville et biodiversité	6
Urbanisme et aménagement du territoire	0
Dangers naturels et gestion des risques	0
Implication des acteurs du territoire	9
TOTAL	47

Tableau 1 – Répartitions des actions selon les huit thématiques

La Municipalité est consciente des objectifs ambitieux fixés, notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050, de l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique et la protection de la biodiversité, propose un crédit cadre couvrant la période 2024-2027. Ce crédit permettra une vision d'ensemble des actions prévues et offrira une flexibilité d'utilisation. Il inclut également l'engagement d'un chargé de projet pour gérer les étapes supplémentaires induites par la mise en œuvre des actions.

Dans un souci de transparence, la Municipalité propose également la création d'une commission consultative du plan climat pour faciliter les échanges et informer le Conseil Communal sur l'avancement des actions.

Questions et réponses par thématique

Energie et bâtiments

Question (Q).1 Une voix au sein de la commission trouve que la thématique de l'eau n'est pas assez mise en avant. La Municipalité peut-elle ajouter cette thématique à la sensibilisation auprès de la population, et des enfants en particulier ?

Réponse (R). La Municipalité rappelle que la mesure D2.2 propose déjà cette sensibilisation concernant la pénurie d'eau. De plus, lors des visites « Eco-Logement » des conseils sont donnés sur cette thématique et des robinets d'économie d'eau sont distribués.

Q.2 Est-ce que le futur collaborateur engagé ne peut-il pas faire des missions proposées dans les actions ?

R. Les montants que vous voyez sur ces tableaux représentent uniquement des biens tangibles, tel que des impressions, des honoraires etc. mais ne représentent pas les heures de travail des collaborateurs.

Q.3 Avez-vous prévus de contacter les propriétaires ?

R. Oui, les propriétaires et régies seront contactés et sensibilisés. Nous allons aller sur trois fronts différents : les grands propriétaires, les petits propriétaires et les locataires.

Q.4 Est-ce que le Canton va participer au projet « Eco-Logement » avec des subventions ?

R. Oui, des subventions sont possibles. Il faut d'abord l'accord du Conseil communal avant de pouvoir prétendre à des subventions. Une visite d'un ménage coûte CHF 300.- pour une durée de 2h. La subvention couvre le matériel soit environ CHF 150.-

Q.4.1 Est-ce que les subventions viendront en diminution du Crédit cadre ?

Non, ce n'est pas possible pour des raisons techniques.

Commentaire : un commissaire propose que les visites dans les logements ne soient pas faites par du personnel communal ou des SIE mais par des retraités de la branche.

Mobilité

Q.5 Est-ce que la Commune a été approchée par le Canton pour la révision de la LRou et de la stratégie mobilité ?

R. Non.

Consommation

Pas de question de la commission

Nature en ville et biodiversité

Q.6 Peut-on plus végétaliser les pieds des arbres ?

R. Oui, avec la mesure N.1.11.A qui permet aux habitants de pouvoir profiter de ces espaces verts pour mettre plus de biodiversité.

Q.6.1 C'est une superbe idée. Peut-on créer une « taskforce » dans ce sens pour inviter la population à le faire ?

R. Oui. C'est ce qu'on veut faire.

Commentaire : Un commissaire trouve super de créer des petits étangs car c'est un vrai biotope à part entière.

Implication des actrices et acteurs du territoire

Pas de question de la commission

Chargé.e de projet

Pas de question de la commission

Commission du Plan Climat

Q.7 S'agit-il bien d'une commission dite « Commission municipale » ?

R. Oui, les Commissions municipales ont une vocation consultative et contribuent, par leurs avis, à fournir à la Municipalité des éléments utiles à la prise de certaines décisions.

Commentaire : C'est une superbe idée de vouloir faire participer le Conseil à ces démarches.

Délibérations de la Commission

Lors de la séance de la commission des finances du 6 novembre 2023, un amendement a été émis :

« AUTORISE la Municipalité à créer un poste de Chargé.e de projet à 100 % pour une durée maximale de 4 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, dédié à la mise en œuvre des actions du Plan climat de la Ville de Renens – 1ère génération. Les salaires et les charges sociales du poste sont intégrés dans le crédit-cadre demandé, tel que décrit au chiffre 4.3 du présent préavis. »

Après discussion, la commission accepte à l'unanimité l'amendement.

Au sein de la commission, une interrogation émerge quant à la stratégie envisagée pour promouvoir l'utilisation des vélos dans la commune à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.

Concernant les ateliers cuisine à Ondallaz, une voix au sein de la commission trouve dommage de limiter ces ateliers à Ondallaz et de ne pas étendre ce concept aux leçons de cuisines des écoles.

Il est rappelé aux commissaires qu'il est regrettable de ne pas avoir posé ces questions et exposé ces craintes en présence de la Municipalité. D'autant plus que lorsque le chapitre consommation a été évoqué, aucun commissaire n'a réagi.

Une autre voix attire l'attention sur le montant conséquent de 2 millions alloué. Il met en garde contre une utilisation peu judicieuse de ces fonds et suggère d'explorer des moyens plus créatifs pour économiser de l'argent. Cette perspective encourage à repenser la manière dont la Municipalité gère ses ressources, en évitant la tendance à externaliser de manière systématique et en favorisant des approches internes innovantes.

Néanmoins, la commission pense que la vision pragmatique et accessible de Renens, privilégie des actions ambitieuses sans prétention, se distingue par son engagement concret envers le bien-être des habitants. La Ville a su se démarquer en prenant rapidement en main des projets novateurs, devançant d'autres Municipalités et en anticipant même les règles cantonales. En proposant des initiatives réfléchies, éloignées de toute précipitation, cela contribue à forger une identité forte, basée sur des actions tangibles et une anticipation judicieuse. Cette réactivité témoigne de la capacité de Renens à être à l'avant-garde, une qualité dont les habitants peuvent légitimement être fiers.

Ce dynamisme positif est le résultat d'un travail collectif, et il est essentiel de souligner et de remercier spécifiquement le service GuDD qui a élaboré le préavis. La clarté et le détail de ce document reflètent le professionnalisme et l'engagement du service, méritant une reconnaissance particulière.

C'est pour ces raisons que la commission avec huit voix pour et une abstention recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions amendées du préavis.

- **M. le Président**

Merci M. Kocher, j'ouvre la discussion

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je me pose la question de pourquoi pour faire des économies, pour diminuer la pollution etc.. pour un plan climat on va dépenser 2 millions. Ce n'est pas 50'000 balles, c'est pas 100'000 francs, 2 millions... Alors, quand je vois 160'000, 301'000, 270'00, pourquoi on arrive avec des hausses et des baisses ? je ne comprends pas, je n'arrive pas. Si on vote un crédit de 100'000 francs, 50'000 francs par année, je comprends, mais si on arrive avec 22'000, 40'000, 49'000, je ne sais pas, mon budget n'est pas de 200'000 balles, mais je n'arrive pas à comprendre comment on peut faire des sauts comme ça. Mais c'est normal, oui, oui, pour certains politiciens et pour certaines personnes qui font des études, je suis désolé, mais j'en n'ai pas fait... Alors on a par année 447'000, 570'000, 560'000, 523'000, pourquoi des sauts pareils ? Si quelqu'un peut me répondre.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Effectivement, quand vous l'aurez compris, il s'agit d'un crédit-cadre qui couvre quatre ans d'actions. Et ces actions ont été réparties sur ces quatre ans et à partir du coût de chacune de ces actions, on a fait le total pour chacune des années et on a l'a inscrit dans la grille, c'est pour cela qu'il y a des variations de montants, parce que d'une année à l'autre on ne va pas faire les mêmes actions ; il y a en a par exemple qui vont commencer en 2024 qui se termineront en 2026, il y en a qui commenceront en 2024 qui se termineront en 2024 et, ainsi, les années ne se ressembleront pas, mais au bout des quatre ans, on sera passés au travers de toutes les actions annoncées ici et tout cela aura été financé par les montants que vous allez accorder ce soir dans le cadre de ce crédit-cadre, justement.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je vais être très court. Justement vu qu'on est dans un plan climat, il me semble qu'il serait important de ne pas oublier ça, j'espère qu'on ne l'oubliera jamais, c'est l'action que l'on peut avoir, notre action, sur les transports publics notamment, les transports publics gratuits. Voilà, c'est juste quelque chose qu'on ne doit jamais oublier quand on parle de plan climat : transports publics gratuits.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'amendement. Je rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Amendement : « AUTORISE la Municipalité a créer un poste de chargé.e de projet à 100 % pour une durée maximale de 4 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, dédié à la mise en œuvre des actions du Plan climat de la Ville de Renens – 1ère génération. Les salaires et les charges sociales du poste sont intégrés dans le crédit-cadre demandé, tel que décrit au chiffre 4.3 du présent préavis. »

- Celles et ceux qui acceptent l'amendement le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'est à une large majorité que l'amendement est accepté.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, j'invite M. Kocher à nous faire lecture des conclusions amendées du préavis.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis Municipal N°52-2023 de la Municipalité du 30 octobre 2023,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant de CHF 2'101'500.- TTC pour le Plan Climat de la Ville de Renens – 1^{ère} génération, d'une durée de 4ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

AUTORISE la Municipalité à créer un poste de chargé.e de projet à 100 % pour une durée maximale de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, dédié à la mise en œuvre des actions du Plan climat de la Ville de Renens – 1^{ère} génération. Les salaires et les charges sociales du poste sont intégrés dans le crédit-cadre demandé, tel que décrit au chiffre 4.3 du présent préavis

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire ou par voie d'emprunt, sous le compte N°3640.6007.5890 – Plan Climat de la Ville de Renens – 1^{ère} génération.

Cette dépense sera amortie en quatre ans, conformément à l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la compatibilité des communes.

- **M. le Président**

Je mets les conclusions amendées du rapport au vote :

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

J'aimerais vraiment ce soir remercier le Conseil pour la qualité de votre travail, pour le fait que vous avez compris ce qui se passe dans ce plan-climat depuis qu'on vous l'a présenté et que vous nous donniez un premier signe de confiance tangible ce soir. Je me réjouis aussi beaucoup de travailler avec la commission qui va se créer, je pense que ce seront des bons moments et que vos questions, vos remarques viendront enrichir aussi nos réflexions sur ce que l'on va faire, ce que l'on va mettre en place. Merci beaucoup à tous.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée je remercie M. Kocher et sa commission pour le travail effectué et passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission - Préavis N° N° 53-2023 - Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 744'300.- TTC

M. le Président invite M. Roland Delapierre, Président-rapporteur, à faire lecture des délibérations de la commission.

Le rapport in extenso est inclus dans ce Procès-verbal.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

La séance du lundi 20 novembre 2023 se déroule au Centre technique communal et débute à 19h05.

Lors de cette séance, sont présents :

Municipalité

Clément Jean-François, Syndic, Maystre Tinetta, Municipale, Grutter Pascal, Chef du projet

Membres de la Commission :

Mmes Thode Angéla, Baquero Cristina (remplace Richard Sylvain excusé), Cunha Elisabete, Negri Capt Stéphanie, Martinelli Sandra & MM. Favre Simon, Gregoire Benoît, Delapierre Roland, président-rapporteur.

Smakiqi Liridona : Absente

M. Clément, Syndic, informe l'assemblée qu'en raison de l'anniversaire de sa fille, il ne pourra rester qu'une demi-heure à cette séance de Commission.

Ensuite, il rappelle que c'est un préavis d'importance.

Il y a beaucoup d'interrogations sur comment faire la Ville, la rendre plus amicale et plus respectueuse des usagers et utilisateurs. Dans une zone école, la Municipalité a souvent entendu la question « que faites-vous pour améliorer la circulation des enfants ? ». Le Syndic estime que ce préavis est pleinement dans le respect des usagers et usagères qu'ils soient résidents, voisins et/ou enfants. Le projet qui est à l'origine de ce préavis a été créé à l'écoute des citoyens et citoyennes et des écoles. Ce projet est particulièrement intéressant en termes de pacification et adaptation de la rue à ses usagers.

M. Clément passe la parole à Mme Maystre, Municipale, qui explique l'historique de ce projet.

Malgré un trafic encore assez dense, en raison de sa vocation de voie transitaire, l'Avenue du 24 Janvier avait été mise, en 2010, en zone 30 car il était difficile, à l'époque, de faire autrement. Maintenant, ce trafic de transit n'a plus lieu d'être en raison de la mise en circulation à double sens du 14 Avril, la fin de la construction du Quartier de la Croisée et aussi grâce aux grands travaux qui doivent encore s'y dérouler et qui seront effectués par Cadouest l'année prochaine. Par conséquent, il est maintenant proposé d'apporter l'habit définitif pour cette zone 30 afin qu'elle soit plus conviviale et plus sécuritaire pour les déplacements à pieds et en mobilité douce. Il y a, en effet, sur cette Avenue, des écoles et actuellement aussi une crèche. Par conséquent, il y a toujours beaucoup d'enfants dans cette zone. Finalement, ce préavis est une demande de crédit principalement en génie civil.

Mme Maystre passe la parole à M. Pascal Grutter, chef de projet, afin qu'il l'explique à la Commission. Il a préparé une présentation pour cet exposé.

Par rapport à cette présentation, il est à relever que chacun des Conseillers communaux a reçu un exemplaire du préavis avec les plans et pourra ainsi se rendre compte de cette présentation pendant la lecture du rapport de la Commission.

M. Grutter rappelle l'historique des aménagements réalisés depuis 2010 à l'Avenue du 24 Janvier et ceux en lien avec le quartier de La Croisée construit en 2016. En 2017, quelques sondages ont été effectués par le Service des infrastructures pour voir la qualité de la route qui ont conclu qu'elle devrait être réfectionnée car l'ensemble du sous-sol n'est pas stable et de mauvaise qualité. Il faut remplacer le sable et la terre par du tout-venant et le tasser pour créer une route stable et durable dans le futur. En 2017, ce n'était pas le bon moment pour entreprendre de tels travaux puisqu'il restait des aménagements à effectuer, notamment la mise en séparatif terminée en 2018. En outre, Cadouest avait annoncé vouloir étendre son réseau. Actuellement à La Croisée, le réseau sera étendu jusqu'au collège de Verdeaux.

La commune a donc saisi l'opportunité des travaux de Cadouest pour préparer un projet pour effectuer la réfection de la route, sécuriser les trottoirs et apaiser la circulation. Ce projet a été mis en route l'année passée et a pour but d'être prêt l'année prochaine, financièrement et techniquement, pour suivre les travaux de Cadouest et utiliser les synergies pour économiser le temps de construction et l'argent de la communauté.

Plusieurs questions ont ensuite été posées à M. P. Grutter. Il apporte également des précisions sur les travaux, avec l'appui de Mme T. Maystre.

La présentation du projet étant terminée, Mme T. Maystre et M. P. Gruter quittent la salle et les Commissaires débattent de l'ensemble du préavis. Ils relèvent que :

Le projet est clair et bien présenté.

La sécurité des enfants, des piétons et des cyclistes a été au centre des préoccupations du projet.

La commission a été bien renseignée quant aux options choisies pour le projet, notamment la suppression du passage piéton au carrefour 24-Janvier/Sécheron.

Toutes ses questions ont reçu des réponses motivées.

Le coût final de ce projet n'est vraiment pas élevé et il était sensé de se saisir de l'opportunité offerte par les travaux de Cadouest pour établir un préavis et faire les travaux.

Il est important d'aller rapidement de l'avant pour pouvoir profiter de la péréquation.

La Commission émet un vœu, à savoir qu'il soit gardé à l'esprit, afin que cela ne soit pas oublié que, dans un second temps, après une certaine période d'observation (expérience) et si l'on remarque que c'est indispensable en raison de la sécurité, de ne pas oublier de marquer distinctement un second passage clouté.

La commission émet un second vœu, à savoir que, dans un but pédagogique, vu que les enfants ne sauront pas utiliser ce type de nouveau passage piéton non marqué, il serait opportun que PolOuest, durant les formations données aux élèves de 1-2 P pour leur apprendre à traverser, tienne compte de ce nouveau type de passage pour informer le plus adéquatement possible les enfants.

Il est aussi important de choisir de planter des arbres mellifères à floraisons successives tout au long de l'année.

A la suite de ce débat, le préavis no 53-2023 est accepté par 7 oui et une abstention.

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Delapierre et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis. La parole n'étant plus demandée j'invite M. Delapierre à nous faire lecture des conclusions.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

CONCLUSIONS :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis No 53-2023,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de

CHF 744'300,-- TTC pour les travaux de réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- N° 3820.1085.5010 – Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier – Génie civil pour CHF 706'700.-- TTC, amortissable sur 30 ans.
- N° 3820.3073.5060 - Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier – Signalisation, marquage et plantations pour CHF 37'600.-- TTC, amortissable sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions du préavis :

C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Delapierre et la commission pour leur travail et passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis N° 54-2023 - Réponse au postulat intitulé « Pour un Conseil des jeunes fort à Renens »**

➤ *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*

Lundi 22 janvier 2024 à 19h00

Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21

Présidence : PSR – M. Rachid Taaroufi

Commissaires :

PSR : Liridona Smakiqi

PLR-PVL : Gérard Duperrex, Pascal Golay

Fourmi rouge : Joëlle Zahnd, Simon Favre

Les Vert.e.s : Laurence Plattner, Roxane Gubler
UDC : Ignacy Wilczynski

○ **Préavis N° 55-2023 - P44 « Les Pallettes » : création d'une zone réservée**

➤ *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*

Mardi 16 janvier 2024 à 18h00

Centre technique communal, rue du Lac 14

Présidence : PLR-PVL – Mme Stéphanie Negri Capt

Commissaires :

PSR : Muriel Rossel, Naim Smakqi

PLR-PVL : Sandra Martinelli

Fourmi rouge : Elisabete Cunha, Silvio Torriani

Les Vert.e.s : Sylvain Richard, Jonas Kocher

UDC : Dylan Montefusco

○ **Préavis intercommunal N° 56-2023 - Adoption du projet d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley et sollicitation d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'833'600.- TTC (hors subventions) destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley**

➤ *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*

Mardi 9 janvier 2024 à 19h00

Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35

Présidence : Fourmi rouge – Mme Verena Berseth

Commissaires :

PSR : Muriel Rossel, Pierre Borloz

PLR-PVL : Sandra Martinelli, Stéphanie Negri Capt

Fourmi rouge : Mehmet Korkmaz

Les Vert.e.s : Roxane Gubler, Basile Zufferey

UDC : Roland Delapierre

• **M. le Président**

J'ouvre la discussion

• **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je souhaite faire une demande concernant le préavis No.56-2023, ne pouvant malheureusement pas y participer. Ma demande concerne les arbres qui seront plantés. En premier lieu, je souhaite saluer l'effort et l'attention portés aux essences mellifères. Je regrette seulement que les essences des arbres ne soient pas systématiquement listées dans les préavis pour que les commissaires puissent se préparer en conséquence. Dans le préavis, concernant l'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley, je suis heureuse de voir que 28 espèces d'arbres seront plantées. Toutefois, uniquement 14 seront mellifères. Ce qui représente seulement le 50% des arbres plantés. Je rappelle que nos abeilles et autres insectes dépendent d'arbres mellifères pour leur survie. Nos parcelles vertes diminuent comme peau de chagrin ; le minimum que nous puissions donc faire, est de tendre vers un 90% au minimum d'arbres mellifères. N'ayant pas la liste des arbres qui seront plantés, je ne peux contrôler si la floraison des essences choisies sera étalée sur toute la saison, pour que les insectes aient de quoi se nourrir toute la saison (selon le postulat SOS biodiversité que j'avais déposé l'année passée et qui a été accepté). Je me permets encore une petite incursion personnelle. Enfant, je vivais dans un quartier qui avait un prunier et un mirabellier plantés devant notre immeuble. Quel n'était le plaisir de tous les enfants de pouvoir aller ramasser des prunes encore chauffées par le soleil. J'espère qu'un jour on pensera à planter

des arbres fruitiers et à coque (noyers par exemple) en plus des petits buissons fruitiers que la commune a commencé à planter.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je profite de vous rappeler que la date de remise des rapports est fixée au plus tard au lundi 22 janvier 2024 à 12h00 et passe au point suivant.

16. **Motions, postulats, interpellations**

- **M. le Président**

Développement de la motion de M. François Delaquis intitulée : « Pour un passage d'un concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement de 2009 à un Règlement actualisé en fonction des besoins des organisateurs, de la population et de l'environnement »

Je vous informe que la recevabilité de cette motion a été étudiée par le Bureau lors sa séance du 5 décembre 2023 et qu'elle a été déclarée recevable.

M. Delaquis, je vous invite à vous venir au micro.

- **M. François Delaquis, PSR**

Motion

Pour un passage d'un concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement de 2009 à un Règlement actualisé en fonction des besoins des organisateurs, de la population et de l'environnement

Développement

Nous disposons actuellement d'un concept de 17 pages pour des manifestations propres et respectueuses de l'environnement élaboré en 2009. Qui aujourd'hui en a connaissance et l'a lu ? Il fait encore référence à FestiMixx de 2009 pour lequel il avait été prévu.

Bien que plusieurs éléments soient toujours d'actualité comme la consigne des gobelets réutilisables, il y aurait lieu d'actualiser notamment le chapitre de la manifestation où celui-ci ne parle que de version papier, le chapitre transport et circulation est quasi inexistant, quant à l'éclairage on fait encore référence à une génératrice diesel ou à indiquer que l'extinction des lumières doit être faite au plus près des besoins

Un accent plus poussé pourrait être mis pour éviter le gaspillage alimentaire

Il devrait être possible aussi d'intégrer, selon le modèle de plusieurs règlements communaux neuchâtelois des règles sur les plastiques à usage uniques.

Des formes de prévention pour les jeunes ou autres publics pourraient aussi y trouver leur place.

Il ne s'agit pas de légiférer pour légiférer, mais de disposer d'une base juridique incitative.

Ainsi, je demande qu'une étude soit faite pour compléter et améliorer les dispositions qui concernent l'organisation de manifestations sur le territoire communal et qu'un règlement communal soit édicté en conséquence.

- **M. le Président**

Merci M. Delaquis. J'ouvre la discussion :

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

C'est quelque chose qui figure dans notre plan d'action du plan climat, quelque chose que nous avons l'intention de faire. La Municipalité prend très volontiers cette motion et on va la prioriser par rapport à certaines autres actions.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je sou mets au vote le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LA MOTION EST RENVOYEE EN
MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT**

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir à ce point 16 de l'ordre du jour ? J'invite Mme Verena Berseth.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Interpellation

Mon interpellation concerne les prestations complémentaires, vous avez probablement lu dans 24 Heures qu'ils annonçaient des petites catastrophes à venir :

Plus de 300'000 personnes en Suisse doivent faire appel aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI pour couvrir leurs besoins vitaux. Depuis bien des années, on constatait que malheureusement les loyers pris en compte pour le calcul des prestations était insuffisant.

La réforme des prestations complémentaires, destinées à garantir les besoins vitaux des personnes à PAYS et à l'AI, entrée en vigueur au 1er janvier 2021, visait à mieux tenir compte des loyers dans le calcul de la prestation. Cette amélioration tant attendue est compensée par une série d'économies d'un montant de 453 millions de francs. (On donne d'un côté, mais on reprend de l'autre)

- Diminution de la prestation pour les enfants
- Diminution de la prestation lorsque le conjoint travaille
- Diminution du montant minimal des PC
- Nouveau calcul des primes d'assurance-maladie, nouveau calcul pour les frais en EMS
- Suppression ou diminution des prestations en cas de fortune : les personnes seules disposant d'une fortune supérieure à 100'000.-, 200'000.- pour les couples, sont exclues du droit aux PC ; augmentation de la part de la fortune prise en compte dans le calcul des PC.

Ces modifications ont été appliquées au 1er janvier 2021, sauf pour les personnes qui auraient subi une baisse des prestations. Ces diminutions de prestations, seront effectives dès le 1er janvier 2024.

La Municipalité peut-elle nous dire :

1. Combien de personnes ou de familles verront le montant de leur PC diminué au 1er janvier 2024 ?
2. Est-il prévu d'aider ces personnes ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre question, Effectivement, la loi sur les prestations complémentaires, qui est une loi fédérale, a été modifiée, est entrée en vigueur en 2021. Et il y a une période transitoire qui a été prévue, cette période transitoire s'arrête à la fin de cette année 2023. Donc le nouveau régime entre pleinement en vigueur en 2024 et, effectivement, cette modification change un certain nombre de choses, vous les avez citées, notamment sur la prise en compte de la fortune, sur les montants pour les enfants qui sont des réductions, en fait du régime actuel. Et, par contre, il y a d'autres éléments qui vont s'améliorer, comme le montant du loyer pris en compte. Je pourrais faire toute la liste, vous en avez d'ailleurs fait une bonne partie. Il y a un certain nombre de documents assez faciles à lire qu'on trouve sur internet, sur le site de l'Administration fédérale si vous voulez avoir des informations plus précises. Pour répondre à votre question, non, nous ne savons pas combien de personnes sont concernées sur la Commune de Renens par ces baisses, en fait, il y en pour qui cela ne va pas forcément être le cas, pour d'autres, oui. Ce que nous savons c'est qu'effectivement, il y a des personnes dont la situation va changer à cause de cela au 1^{er} janvier 2024 et que d'ailleurs ce n'est pas tout simple. La Porte d'Orientation Sociale reçoit ces personnes, ce n'est pas tout simple forcément, puisque ces personnes apprennent qu'elles ont des prestations moins importantes. Je pense que nous allons monitorer cette situation, mais pour l'instant, nous ne l'avons pas fait, je suis en incapacité de vous donner des chiffres. Je pense que c'est toujours intéressant de monitorer un changement de prestations sociales, d'une part pour savoir quelles sont les conséquences, voir aussi s'il y a des choses auxquelles on n'a pas pensé et dont nous devrions nous faire les porte-parole auprès des instances supérieures, parce que cela arrive, on l'a vu notamment avec certains seuils par rapport aux prestations complémentaires et aux impôts. D'autre part, parce que c'est notre travail de comprendre la situation de la population. Comme vous le savez, la Porte d'Orientation Sociale travaille avec les huit communes de l'Ouest lausannois, donc cela va nous demander de faire un calcul pour voir combien de personnes sont concernées à Renens. Je veux bien m'engager à suivre la situation, je pense que ce n'est pas au 1^{er} janvier que ce serait intéressant de le faire, mais plutôt après un premier semestre. Votre 2^{ème} question : est-ce que nous avons prévu de soutenir ces personnes d'une manière ou d'une autre ? Malheureusement, je suis obligée de vous dire que non... c'est un régime fédéral et nous n'avons absolument pas au sein de la Commune, et au sein d'aucune des communes de l'Ouest lausannois, la possibilité de nous substituer de manière régulière à un régime fédéral. Donc, nous n'avons rien prévu. Par contre, ce que je peux éventuellement vous dire, c'est que la Commune de Renens a un fond d'aide d'urgence pour venir en aide à des personnes qui sont dans des situations difficiles. Si tout à coup il fallait intervenir, sous conditions de ressources, de justifications et tout ce qui va avec, nous pouvons, et nous le faisons régulièrement intervenir ponctuellement pour venir en aide à quelqu'un qui se retrouverait en difficulté. Nous allons continuer sur ce régime-là et n'hésitez pas à nous signaler des situations. Mais malheureusement, nous ne pouvons proposer que des aides ponctuelles. Je ne peux pas m'engager à autre chose mais, par contre, je m'engage à me renseigner pour que nous ayons davantage d'informations sur les situations que votre question concerne.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je remercie la Municipalité. Je suis contente que vous soyez attentifs à ce problème. Malheureusement, cela concerne encore et toujours les plus démunis de notre commune. Mais je vous remercie d'être attentifs à ce problème.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

J'ai la question suivante à la Municipalité, c'est une question qui émane des Vert.e.s. Un casino a obtenu une concession à Prilly, nous aimerions savoir si des mesures seront prises pour la protection contre l'addiction aux jeux et un possible surendettement de la population renanaise. Par ailleurs, nous sommes inquiets des inévitables nuisances de trafic qui seront encore amplifiées lors d'un événement ayant lieu à l'Aréna Vaudoise. Est-ce qu'un suivi de la situation sera possible et si des mesures sont prévues ?

- **M. le Président**

Mme Thode, on a un doute, il s'agit bien d'une question, parce que j'avais noté interpellation ?

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Oui, il s'agit bien d'une question.

- **M. le Président**

Merci, je passe la parole à la Municipalité

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Votre question est pertinente, elle interroge l'économie de ce pays. Chaque commune est libre de décréter de son activité et des éléments qu'elle souhaite possiblement accueillir sur son territoire. La commune de Lausanne avait fait un préavis négatif, celles de Romanel et de Prilly étaient « en concurrence » pour savoir qui accueillerait le site, je crois savoir que M. le Syndic de la Ville de Prilly s'est déclaré satisfait de pouvoir accueillir ceci sur son territoire. Et s'agissant d'une potentielle dépendance aux jeux, et bien, les casinos en Suisse ont un volet de prévention, mais Mme Clerc va pouvoir en parler un peu mieux que moi, parce que c'est un thème qu'elle a aussi abordé dans différentes instances dans lesquelles elle est actuellement.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre question. J'ai suivi avec attention les nouvelles pour savoir où la concession irait. Nous sommes un certain nombre de Municipaux des affaires sociales de l'Ouest lausannois à avoir suivi, parce que nous étions déjà inquiets, et surpris d'ailleurs, que cette proposition de la Ville de Prilly n'ait pas fait l'objet d'une discussion régionale, parce que les joueurs ne vont pas s'arrêter aux frontières de la Ville de Prilly, forcément. Je vous remercie aussi de votre préoccupation, nous sommes inquiets dans l'Ouest lausannois, tout le monde est inquiet, mais la conférence des affaires sociales des l'Ouest lausannois a déjà abordé cette thématique parce que, comme vous, nous pensons que nous devons prendre des mesures préventives à l'égard des jeunes et des moins jeunes parce que, forcément, un casino qui s'ouvre, cela va drainer un certain public et même si les casinos sont tenus également à un certain nombre de règles en termes de prévention, nous pensons aussi que les collectivités publiques ont un rôle à jouer. Nous n'avons pas encore pu entreprendre quoi que ce soit, parce que nous ne savions pas que la concession allait être attribuée à la Ville de Prilly, d'ailleurs, la Ville de Prilly fait partie de la conférence des affaires sociales. Donc, c'est un thème que nous allons aborder à la rentrée. Et nous avons également rencontré le GREA dans le cadre de la commission des dépendances de Lausanne régions, qui est un regroupement de communes qui aborde des thèmes transversaux, dont notamment, la question des dépendances. Nous avons rencontré le GREA aujourd'hui pour parler d'une autre thématique en lien avec la consommation de drogues dans l'espace public et nous avons convenu à la rentrée de pouvoir les re-rencontrer, cette fois pour pouvoir envisager avec eux cette arrivée d'un casino et pour que toutes les Municipalités concernées puissent

connaître toutes les mesures existantes déjà en termes de prévention du jeu et puissent se documenter sur les mesures à prendre. On en est à ce stade-là, mais en tous cas on est plusieurs communes à avoir envie de faire quelque chose et avoir envie de le faire ensemble. Le Service jeunesse de la Ville de Renens va également entreprendre des mesures préventives ciblées sur les jeunes qui seront forcément différentes, puisque les jeunes et leurs familles ont besoin aussi d'être approchés sur ces questions-là.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, j'appelle Mme Negri Capt au micro.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Interpellation

Afin que nos enfants puissent manger au chaud et au sec durant la pause de midi

Les enfants scolarisés dans notre Commune ont la possibilité de pratiquer des cours facultatifs durant la pause de midi, ce qui est très apprécié. Selon le lieu de cours et le temps à disposition, il n'est pas possible de se rendre dans une cafétéria et les enfants doivent manger leur repas sur place ou durant le trajet. Il a été récemment porté à connaissance que des élèves du Collège du Roseau, par conséquent des élèves fréquentant les degrés 7 et 8P, se sont retrouvés à manger par terre ou à l'extérieur au froid, car l'espace aménagé pour eux s'est vu délesté des tables et chaises mis à disposition suite à un contrôle. L'information n'ayant pas été communiquée à la personne responsable d'un des cours facultatifs, celle-ci a appris la nouvelle par les enfants se rendant à l'activité, sans avoir pu anticiper une solution, même provisoire. La direction de l'établissement scolaire ayant été avertie, (je déclare mes intérêts, j'ai oublié de le faire en amont : je fais partie du comité de l'association des parents d'élèves) elle a pris contact avec les dicastères CJS et BaDoLog, et une table a été à nouveau installée, sans savoir si cette solution est provisoire ou non ?

Les questions soumises à la Municipalité sont les suivantes :

- Est-ce que les enfants devant rester manger sur place durant la pause de midi car pratiquant une activité facultative ont à disposition un lieu adapté, à savoir au chaud et au sec, ce dans l'ensemble des collèges concernés ? Dans le cas contraire, de quelle manière la Municipalité compte y remédier et dans quel délai ?
- Est-ce que les lieux déjà mis à disposition répondent aux exigences légales en vigueur, notamment en matière de protection incendie ? Dans le cas contraire, dans quel laps de temps est-il prévu de remédier aux manquements ?
- Est-ce que des contrôles des autorités sont annoncés et est-il possible de préparer adéquatement l'inspection des locaux ?

- **M. Didier Divorine, Municipal**

Effectivement, il y a un contrôle qui s'est fait conjointement par la direction des écoles, par un spécialiste de l'administration qui travaille aussi au SDIS et qui est un spécialiste ECA, un représentant de l'ECA ; une représentante de BaDoLog qui s'occupe du mobilier et un responsable de site. Cela s'est fait sur quatre bâtiments, l'école de Saugiaz, les Pépinières, Roseaux et Libellules et, dans chacun des bâtiments, on s'aperçoit que le vide appelle une action pour le combler. On a effectivement du mobilier, des choses qui se sont mises à des endroits qui ne vont pas en cas d'incendie et notamment sur des chemins de fuite et c'était le cas des tables qui ont été là. Vous posez beaucoup de questions qui demandent des chiffres, je ne pourrai donc pas répondre et conclure mon intervention en disant qu'on considère avoir répondu à votre

interpellation, on le fera par écrit pour chiffrer les choses. Quoiqu'il en soit, la sécurité est la priorité no. 1 de la Commune comme de beaucoup d'autres entreprises. Quand le spécialiste ECA a dit que les tables qui étaient déposées dans la salle de gym, sauf erreur de Libellule, pour ces repas ne jouaient pas, parce que c'était sur un chemin de fuite, la première décision a été d'aller dans le sens de la sécurité, c'est la gestion des risques, pour si jamais il y a quelque chose, que l'on soit conformes. Maintenant, on a pris sur nous de dire qu'on recherche une solution, on est en train de voir avec le bâtiment du Joran s'il y aurait quelque chose à faire, c'est 260 mètres entre la sortie de Libellule et l'entrée de Joran à pied, donc cela paraît imaginable de pouvoir faire quelque chose pendant la pause de midi. Votre question étant sur l'ensemble des sites de Renens, il faudra que l'on voie, mais il est vrai que l'on a des investigations à faire en amont des visites ECA. On l'avait déjà fait pour ce qui est des Pépinières, on avait déjà informé qu'il y avait des endroits où il y avait des choses qui étaient stockées qui ne devaient pas l'être. Il est vrai que l'arrivée d'un spécialiste permet de mettre en avant encore d'autres choses et nous améliorer de ce côté-là. Merci pour votre interpellation à laquelle nous répondrons par écrit.

- **M. le Président**

J'appelle Mme Joëlle Zahnd au micro pour sa question.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Je prends la parole ce soir pour évoquer une préoccupation qui nous a été relayée par plusieurs citoyennes et citoyens renanais.e.s et qui a fait l'objet de prise de position dans plusieurs communes voisines : nous sommes en effet étonnés qu'après deux mois de bombardements sur la bande de Gaza et plus de 15'000 victimes nous n'avons pas entendu de votre part de prise de position condamnant les crimes de guerre commis actuellement à Gaza et appelant à un cessez-le-feu. Il y a deux ans, Renens s'était empressée de prendre une position claire pour condamner le conflit armé en Ukraine et appeler ses vœux de paix et de respect du droit international ainsi que son soutien aux civils, premières victimes de ces atrocités. Nous avons, ici, partagé une minute de silence. Aujourd'hui, en moins de deux mois, il y a l'équivalent du trois-quarts du nombre des habitants de Renens qui a déjà été tué. Les journalistes étrangers ne sont pas autorisés à rentrer, mais on ne peut pas faire semblant d'ignorer l'ampleur de la crise humanitaire et nous nous demandons si la Municipalité compte prendre une prise de position, quand elle compte le faire et comment.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour cette question qui, bien sûr, nous préoccupe. Nous constatons qu'effectivement le monde n'est pas en paix ; des guerres sont dans de multiples régions du monde et nous compatissons avec toutes les personnes qui sont victimes de telles situations, de tels délabrements et de tels contextes. Nous avons pour l'Ukraine, effectivement, mis assez rapidement un drapeau sur le toit du bâtiment de l'Hôtel de Ville, puis, très rapidement, j'ai été interpellé par des personnes qui venaient de la Russie et qui me disaient : « moi, je suis de ce pays-là, mais je suis contre ce conflit qui se passe et vous me stigmatisez en mettant ce drapeau rapidement sur le toit de votre bâtiment ». Raison pour laquelle la position de la Municipalité à l'époque avait été de choisir de déposer sur le toit du bâtiment, et si vous regardez aujourd'hui vous verrez ce symbole, une colombe, symbole de la paix. Notre position était plutôt de dire, et je crois qu'elle est encore celle-ci, que nous sommes en pleine compassion avec les personnes qui sont victimes de telles guerres, de tels drames, mais nous n'avons pas toujours les capacités de qualifier les responsabilités des uns et des autres. Nous préférons promouvoir la paix dans le monde, avec nos moyens, nos outils. Nous ne sommes pas non plus équipés, nous n'avons pas non plus tous les éléments pour prendre position de manière ferme sur l'un ou l'autre des conflits

et on pense qu'il y a des instances plus compétentes que nous pour agir et, notamment parmi celles-ci, la Confédération qui dispose de moyens plus importants, d'analyses plus fortes, d'observateurs. Les différentes instances internationales aussi, dont c'est l'objet, agissent en ce sens-là. Notre proposition est plutôt de dire œuvrons chacun, chacune, tous les jours pour la paix, ayons des actions concrètes pour soutenir les victimes de guerre, mais on ne se sent pas non plus la compétence de prendre parti aussi clairement dans des conflits qui datent de très très nombreuses années, qui ont été victimes d'épisodes difficiles. Vraiment on a pris une position pour la paix plus que pour l'un ou l'autre des belligérants.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Oui, j'apprécie la colombe et le message de la paix. Sans prendre parti, je pense que demander un cessez-le-feu, envoyer une lettre, comme beaucoup d'autres communes l'ont fait aussi, pourrait montrer une envie encore plus concrète de voir la fin de ces combats assez rapidement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ces propositions concrètes auxquelles nous allons, en Municipalité, réagir rapidement et, effectivement cela va dans le sens de la paix, pourquoi ne pas demander aux belligérants de cesser déjà les combats, de cesser de tuer des civils ou des militaires. Merci pour cette proposition, peut-être que nous le ferons et je vous réponds rapidement.

- **M. le Président**

J'appelle M. Pierre Borloz au micro.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Interpellation

Je déclare mes intérêts : Je fais partie d'un groupe travaillant sur la mobilité réduite ainsi que l'accessibilité sur notre commune. *Les transports publics ont jusqu'à la fin 2023 pour rendre toutes les installations en Suisse accessibles sans obstacle aux personnes en situation de handicap comme l'exige la loi.* Actuellement seulement trois gares sur cinq et un tiers des arrêts de bus et trams ont été adaptés en Suisse. Mon interpellation demande une étude, évaluation quantifiée, des arrêts modifiés ainsi que ceux restants à faire, ainsi que la planification des travaux à effectuer sur notre commune. Ceci en pensant que les arrêts du tram ainsi que ceux du BHNS seront automatiquement aux normes lors des diverses phases de construction. En vous remerciant par avance de vos réponses circonstanciées et chiffrées.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vous réponds volontiers de suite, pas que cela ne soit pas important, au contraire. Nous travaillons sur ce sujet depuis un moment. Comme le vous dites, les statistiques ne sont pas brillantes, mais je pense que Renens est mieux que la statistique, on peut d'ailleurs être fiers d'avoir une gare parfaitement aux normes et accessible et non seulement la gare, mais tout ce qui est autour. Nous travaillons avec le Tram et le BHNS pour des projets qui répondront aux enjeux et aux normes de demain. Pour les autres lignes de bus, premièrement les bus sont aux normes, mais pas encore tous les arrêts et nous travaillons sur des préavis qui vont tomber tout prochainement, ils sont dans le plan d'investissement. Il y a d'une part une adaptation de la ligne 33 qui va passer de bus tels qu'on les connaît à bus articulés et, dans le cadre de ce travail, un préavis intercommunal va être déposé qui entraînera l'adaptation des arrêts. Et pour toutes les autres lignes, on connaît les statistiques et un préavis va être déposé l'année prochaine en début d'année. Vous aurez tous ces renseignements dans ces deux préavis, sachant que pour la ligne

33, l'enquête étant déjà terminée, on sait que l'on pourra le faire. Pour les autres, il doit y avoir encore une enquête avant. Nous sommes sur le point de déposer des préavis et ils répondront aux enjeux que vous décrivez et dont on espère que l'acceptation nous permettra de répondre à la loi telle qu'elle est aujourd'hui et qui permettra l'accessibilité à toutes et tous. Mais comme je le dis aujourd'hui : les bus sont aux normes et, quelque part, quand une personne handicapée se présente à un bus, le chauffeur sort et met une plateforme. C'est utilisable mais ce n'est pas optimal, mais on a bon espoir d'être tout à fait en règle d'ici quelques années. J'espère avoir répondu tel quel, les préavis suivent.

- **M. le Président**

Merci Madame Maystre. Nous allons passer à la demande de M. Allauca, souhaitez-vous venir au micro ? Vous souhaitez que je lise la résolution ? Je vais le faire, alors :

Pour la signalétique sur la place Nord de la Gare, nous aimerions renforcer l'action de cette interpellation par une résolution, possibilité que nous donne le règlement du Conseil, art 58. Nous proposons donc la résolution suivante à l'approbation du Conseil, aussi pour renforcer la position de la Municipalité par rapport aux responsables du chantier du tram :

Résolution :

Le Conseil communal souhaite vivement qu'une signalétique visible et forte soit installée sur la place Nord de la Gare pour indiquer l'interface avec les TL, essentiellement le bus 17, durant toute la période précédant l'inauguration du tram

Je mets la résolution au vote par lever de main, je demande aux scrutateurs de compter :

Oui : 13

Non : 26

Abstention : 11

La résolution est refusée.

Je clos le point 16 et passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Je me permets d'intervenir en mon nom personnel ainsi que de diverses personnes de l'Avivo et de Rayons de Soleil.

Voilà la fin de l'année qui est arrivée à grands pas et les repas de fin d'année sont déjà là.

Le mercredi 6 décembre, Rayons de Soleil organisait son repas de Noël en présence d'environ 160 personnes. Nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous Monsieur le Syndic, Jean-François Clément et Madame la Municipale Patricia Zurcher

Après l'apéritif offert par la Commune et les divers discours d'usage, nous sommes passés à table. Tout d'abord une succulente entrée, ensuite le plat de résistance et voilà un petit problème : les assiettes étaient froides, tout le monde se regardait tout en disant : « les assiettes sont vraiment froides ». La question alors se pose. La réponse était que le chauffe-plats était en panne. Mais le dimanche 10 décembre, au repas de l'AVIVO où était présent Monsieur le Syndic

Jean-François accompagné de Mesdames les Municipales Karine Clerc, Nathalie Jaccard, Tinetta Maystre et de Monsieur le Municipal Oumar Niang, en la présence d'environ 250 personnes, l'apéritif était également offert par la commune. Après les discours, une magnifique entrée mais pour la suite : rebelotte à nouveau les assiettes froides... la salade pas de problème, était froide je suis d'accord, mais le jambon à l'os pas du tout et j'ai simplement pensé à une assiette de viande froide et qu'il y avait une erreur dans le programme du menu indiqué.

Sur toutes ces belles paroles : suite au premier cas je suppose qu'on aurait pu louer un chauffe-plats pour le repas de l'Avivo, malgré qu'il y avait quatre jours entre les deux manifestations, car je pense que ça se trouve sur le marché.

Je demanderai à la Municipalité d'effectuer la réparation au plus vite car je pense qu'il y aura d'autres manifestations et de ne pas attendre la nouvelle salle en 2028.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci M. Duperrex, je vais essayer de vous répondre à froid.... On a eu écho de ce qui s'est passé, on en a parlé en Municipalité. D'après ce que j'ai compris premièrement le personnel de la Salle de spectacles a informé les locataires que, pour des raisons de sécurité actuellement, parce qu'un souci a été détecté : les chauffe assiettes de l'étage, donc du foyer ici ne sont plus accessibles, ils ont été déconnectés ou en tous cas ne sont pas praticables. Par contre, ce que l'on m'a dit aussi c'est que le même personnel a informé qu'on pouvait chauffer les assiettes en dessous, à la cuisine, dans la partie buvette où il y a un passe-plat qui permet de les monter. Je ne sais pas qui a eu l'information du côté de l'Avivo ou du Rayons de Soleil, mais pour nous l'information c'est que c'était praticable. L'information que l'on va continuer à donner c'est que s'il y a besoin d'avoir des assiettes chaudes, il faut les chauffer en bas, les mettre par le passe-plat et qu'après elles sont à disposition. Pour compléter l'information, j'ai suggéré et je crois que cela va être fait dans les prochains jours, on met des panneaux sur les chauffe-plats à l'étage ici en expliquant que les chauffe-plats sont hors service, merci de bien vouloir descendre à la cuisine inférieure pour chauffer les assiettes. J'espère ainsi avoir pu répondre à vos questions.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Je vous remercie et je pense que les membres de l'Avivo et de Rayons de Soleil prendront note de ce que vous avez dit.

J'ai une petite communication personnelle :

Je tiens à remercier les Employés de la Commune pour la coupe du sapin dans les forêts de Bottens, selon la tradition qui veut que le sapin coupé par notre Président du Conseil orne la Place du marché ainsi que celui-ci que vous admirez qui a été décoré avec soin par les Concierges de la Salle de spectacles que je remercie également.

Je n'espère pas avoir été trop long et pour terminer je tiens personnellement à vous souhaiter à vous toutes et tous un Joyeux Noël, de Bonnes Fêtes et surtout tous mes vœux pour la nouvelle année 2024. J'ai dit.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

J'annonce mes intérêts : j'ai une demande particulière à adresser à Mme la Municipale Tinetta Maystre. Tout à l'heure, vous avez abordé à plusieurs reprises cette problématique, ou, en tous cas, cette demande des endroits qui sont un peu plus obscurs et où vous avez commencé à adapter un peu l'illumination en fonction des endroits et des remarques qui vous sont faites. J'ai une demande toute particulière principalement pour le passage qui se trouve entre le parking de l'Hôtel de Ville et le bâtiment du Service du feu qui, actuellement, est dans le noir. Il faut savoir que ce lieu est quand même un lieu de passage fréquent, très fréquenté par des personnes, des civils, mais surtout c'est un lieu qui est passablement utilisé actuellement, dû aux travaux, par les sapeurs-pompiers qui interviennent et qui, très souvent, passent dans cet endroit en courant, au plus vite, pour essayer d'intervenir au plus vite en perdant le moins de temps possible. J'apprécierais votre attention si la lumière, dans cette zone là pouvait être rétablie au plus vite.

Pardon, j'ai oublié d'annoncer mes intérêts : je suis membre de la commission du feu et cette demande m'a été faite par M. le Commandant.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On prend note, oui, merci Monsieur.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tenais à remercier : j'ai participé hier soir à une séance qui a eu lieu à la Grange et qui était organisée par Mme Maquignaz et Mme Maystre, c'était en réponse à l'interpellation de ma collègue Mélinda Zufferey-Merminod à propos des barrières qui ont été posées. On a eu l'occasion d'échanger avec différents intervenants, des notes ont été prises, on aura l'occasion d'en reparler, mais je voulais vous remercier pour l'écoute et l'organisation de cet événement, j'y ai participé avec plaisir.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce mes intérêts en tant que Président de la Société suisse de Sumo. Je voudrais vivement remercier la Municipalité et, à travers elle, les Chefs de service et les collaborateurs de différents services pour toute l'aide et le soutien qu'ils nous ont apporté pour l'organisation des championnats d'Europe junior qui ont eu lieu en novembre. Ça a été un magnifique week-end, j'ai eu énormément de retours positifs, voire même très positifs. Les gens ont adoré être en Suisse, ils sont tous repartis avec une tonne de chocolats et le Président européen a tenu à ce que je vous remercie en Municipalité pour votre aide pour le Sumo en Europe. Merci.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question concernant le mail de la Place du marché, la place de jeux. Je vois que c'est marqué pour les enfants de 2 à 6 ans ; alors si j'ai des enfants de 2 ans, je ne sais pas comment ils font pour monter les échelles où il y a 30 à 40 cm entre les poutres. Je reviens en arrière, le parc pour enfants de la Rose rouge, on a fait quelque chose d'intelligent. A la Place du Marché, on a fait une ineptie, voilà, c'est un très bon mot politique. Je voudrais savoir pourquoi on a planté des arbres en 2022, dans le coin de la Place du Marché, on a goudronné et après on nous a dit qu'on allait dégrapper le goudron et le béton pour mettre de la verdure. Quand on a créé cette place de jeux, on a enlevé la verdure, on a abattu des arbres, on a tout arraché pour mettre du goudron ou du béton. Moi, j'avais dit il y a une année qu'il faudrait faire une Fête du goudron et du béton, tout le monde a rigolé, mais personne n'a voté contre. Par contre, j'aimerais savoir pourquoi, j'ai fait une photo si ça vous intéresse, je peux vous l'envoyer, pourquoi on a planté un arbre il y a une année, un tronc qui ne fait même pas 10 cm de diamètre et il y a quelques temps, on l'a scié pour remettre un autre arbre ; on n'aurait pas pu le déplacer ? non, c'est pas possible, on m'a déjà dit tous les arbres qui ont été abattus ici dans le coin de la Grande salle à cause du Tram. Le tram ne doit pas rentrer dans la Grande salle, mais on a abattu des arbres de 30 à 50 cm de diamètre. Il faudrait être un petit peu sérieux, pas nous raconter des histoires et des bobards et après on nous dit : oui, oui, mais vous n'avez rien compris. Non, excusez-moi, je suis un gars du terrain, je ne comprends pas toujours les coulevres qu'on veut nous faire avaler.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je ne souhaite pas allonger, mais juste rappeler qu'il y a juste une année, nous avons déposé un préavis qui a été voté exactement il y a une année pour réaménager ce mail. Le préavis explique en long et en large les raisons et j'invite ceux qui ne comprennent pas, comme M. Delapierre, à le relire éventuellement. Nous sommes en train d'entreprendre exactement ce que nous vous avons promis et expliqué les raisons à l'époque. Donc nous proposons d'arrêter ici avec ce sujet et nous nous réjouissons de voir ces arbres grandir dans cet espace.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et je passe au point suivant.

18. Vœux

- **M. le Président**

M. le Syndic, je vous laisse la parole

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Fin 2023, on est proches de la mi- législature, déjà. Ensemble, nous avons maintenant réalisé 56 préavis ; la Ville bouge, on vit une phase de développement assez remarquable. Je le dis souvent : on a des infrastructures qui évoluent. Mais surtout, notre richesse c'est la population, c'est les gens qui se réunissent autour d'associations, que ce soit l'EFRE, l'Avivo, on en a nommé quelques-unes ce soir, Rayons de Soleil, les clubs sportifs qui font des animations, qui font des championnats. Tout cela c'est une chance énorme que nous avons d'avoir une Ville qui se développe aussi bien. On a, à mi- législature à peu près, à quelques jours près, pu avancer dans les objectifs qu'on avait annoncés dans le programme de législature : la transition écologique et sociale, on a parlé tout à l'heure du plan climat, l'accélération de la transformation urbaine, on ne cesse d'y œuvrer, toujours la qualité de vie et la qualité de la Ville et le développement économique qui étaient nos quatre axes. On les poursuit et grâce à vos engagements, grâce au travail que vous faites dans vos commissions, dans les préavis et dans les séances que nous réalisons, dans les Conseils communaux où on peut être très fiers, à la fois de l'avancement de nos projets, de la qualité de ceux-ci et du climat qui règne dans nos relations. On a évoqué aussi les régions du monde qui sont largement moins favorisées que les nôtres et j'aimerais répéter que effectivement, si nous avons la chance d'avoir un Pays qui a une démocratie, qui a un vivre ensemble de qualité, ça c'est une chance ; mais c'est aussi une responsabilité et nous avons, toutes et tous, ici, par nos interventions, par nos propositions, moyen de contribuer à ce vivre ensemble et à l'amélioration du vivre ensemble parce que toutes et tous ne sont pas dans les mêmes registres, vous avez évoqué ça, Mme Berseth, par rapport aux prestations complémentaire et aux subventions que l'on alloue à ceux d'entre nous qui ont moins de chance et qui vivent simplement des contextes différents. C'est important que nous continuions, ensemble, à poser des projets qui améliorent le vivre ensemble de chacune et de chacun, que chacune, chacun puisse trouver sa place dans cette société, trouver du sens et aussi des liens sociaux. A l'issue de ce propos, j'aimerais vous remercier pour votre activité, votre engagement, que ce soit ici, dans les clubs, dans les associations. Et je vous souhaite de très belles Fêtes de fin d'année, entourés de vos proches, ceux que vous aimez, des fêtes aussi ressourçantes pour que nous puissions aborder l'année 2024 avec un maximum d'énergie, de volonté pour encore, toujours, maintenir ce que nous avons, cette démocratie, cette qualité de vie et en faire profiter un maximum de personnes de cette Ville et d'ailleurs. Je vous remercie pour votre attention et vous adresse mes meilleurs vœux encore une fois.

- **M. le Président**

Monsieur le syndic, les membres de la Municipalité, chères et chers Conseillers communaux, chères et chers habitants de Renens,

En cette fin d'année 2023, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères. Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement au service de notre Commune. L'année qui s'achève a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par de belles réalisations. Ensemble, nous avons renforcé la cohésion sociale, soutenu l'économie locale, et préservé l'environnement. Nous avons également initié ou poursuivi des projets importants pour l'avenir de Renens. Je suis fier du travail accompli par le Conseil communal, avec le soutien de l'administration et des associations. Je suis également reconnaissant envers vous, chères et chers habitants, qui faites vivre Renens par votre dynamisme, votre diversité, et votre solidarité.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année, en prenant soin de vous et de vos proches. Je vous donne rendez-vous en 2024, avec la volonté de continuer à œuvrer pour le bien-être et le rayonnement de notre belle ville de Renens.

Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 1^{er} février 2024 à 19h30 dans cette même salle.

Il est 22h21 et je lève cette séance.

Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

Le président
Jeton Hoxha

la secrétaire
Corrine Simon

	SEANCE DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2023				
	Vote amendement Budget Mme Castillo				
	Nom usuel	Prénom usuel	oui	non	abs
	Allauca	Byron	1		
	Avdyli	Nuredin	1		
B	Baquero	Cristina		1	
	Berseth	Verena	1		
	Bongiorno	Antonio		1	
	Borcard	Gabriel		1	
	Borloz	Pierre		1	
	Braz Lopes Rodriguez	Mariline		0	
C	Castillo	Carole	1		
	Chambaz	Marc	0	0	0
	Cherbuin	Anne		1	
	Constant	Jean-François		1	
	Cooper	Sanches	0	0	0
	Cordeiro	André	0	0	0
	Cunha	Elisabete	1		
D	Delapierre	Roland		1	
	Delaquis	François		1	
	Diédhiou	Ndeye Awa		1	
	Divorne	Nicole	0	0	0
	Duperrex	Gérard		1	
	Dupuis	Jean-Marc	0	0	0
F	Favre	Simon	0	0	0
G	Ghazi	Naim	0	0	0
	Golay	Pascal		1	
	Golaz Grilli	Elodie		1	
	Grégoire	Benoît		1	
	Gruber	Florian	0	0	0
	Gubler	Roxane	0	0	0
	Guedes	Luis		1	
H	Hertig	Philippe		1	
	Hoxha	Jeton	0	0	0
J	Jeanrichard	Jean-François		1	
	Joerchel Anhorn	Bastienne	0	0	0
	Joliat	Rosana			1
	Jribi	Mohamed			1
K	Keller	Chantal			1
	Keller	Vincent		1	
	Kocher	Jonas		1	
	Kohler	Marie-Claude		1	
	Korkmaz	Mehmet	1		

	Korkmaz	Ali			1
M	Martinelli	Sandra		1	
	Mauch	Lucie		1	
	Montabert	Stéphane	0	0	0
	Montefusco	Dylan		1	
	Mulopo	Kapita Robert		1	
N	Neal	Richard		1	
	Negri Capt	Stéphanie			1
	Ngoy Muvumbu	Dieudonné	0	0	0
O	Ozcan	Suat	0	0	0
P	Pascoal	Alexandre	0	0	0
	Perret	Dominique		1	
	Pinto	Marta	0	0	0
	Plattner	Laurence	0	0	0
	Primiceri	Alessandra		1	
R	Racloz	Colette	0	0	0
	Richard	Sylvain		1	
	Roscigno	Eugène		1	
	Rossel	Muriel		1	
S	Scala	Michele	0	0	0
	Schneider	Marie	0	0	0
	Segin	Aline	0	0	0
	Sisto	Maria	1		
	Sisto	Vincenzo	1		
	Smakiqi	Naim		1	
	Smakiqi	Liridona	0	0	0
	Storari	Chiara		1	
T	Taaroufi	Rachid		1	
	Tayfur	Fatma	1		
	Thode	Angela		1	
	Tiambo	Andreia		1	
	Torriani	Silvio	1		
V	Vita	Vito	0	0	0
W	Waeber	Pascal		1	
	Wilczynski	Ignacy		1	
	Wilczynski	Mariusz		1	
Z	Zahnd	Joëlle	1		
	Zufferey	Basile	0	0	0
	Zufferey- Merminod	Mélinda	0	0	0
		Total	11	37	5